

# SOMMAIRE

Remerciements

Introduction générale

**Première partie : Cadrage contextuel, conceptuel et méthodologique**

Chapitre 1 : Etats des lieux : local, régional, international

Chapitre 2 : Repères théorico-conceptuels et méthodologie de recherche

**Deuxième partie : Caractéristique de violence sexuelle prise en charge par le centre**

**Vonjy Antananarivo**

Chapitre 4 : Un panorama des auteurs et des victimes de violence sexuelle

Chapitre 5 : Catégorisation de la violence sexuelle

Chapitre 6 : Les principaux facteurs de violence sexuelle

Chapitre 7 : Les répercussions de violences sexuelles

**Troisième partie : Approche prospective de la résolution de la problématique**

Chapitre 9 : Prise en charge proposé par le centre

Chapitre 10 : Analyse et discussion

Chapitre 7 : Recommandations en tant qu'éducatrice spécialisée

Conclusion générale

Bibliographie

Tables des matières

Annexes

# **LISTE DES ABREVIATIONS**

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

CPCM : Centre de Prévention et de Contrôle des Maladies

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

INURED : Institut inter-Universitaire et de Contrôle des Maladies

ESEC : Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales

VVS : Victimes de Violence Sexuelle

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

SCPMPM : Service Central de la Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs  
(Anosy)

DPMPM : Division de la Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs (Tsaralalàna)

ODD : Objectifs de Développement Durable

CHUGOB : Centre Hospitalier Universitaire de Gynécologie Obstétrique de Befelatanana

UPE : Union de Protection de l'Enfance

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

EVA : Education à la Vie et à l'Amour

VIH : Virus de l'Immuno déficience Humaine

SIDA : Syndrome de l'Immuno-Déficience Acquise

## LISTE DES TABLEAUX

<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
Tableau 1 : Effectif des cas de victime de violence sexuelle ces 4 dernières années .....	10
Tableau 2: Effectif des VVS dans les régions d'implantation 2016 .....	10
Tableau 3: Effectif des VVS à Antananarivo .....	13
Tableau 4 : Effectif d'enfants étudiés .....	20
Tableau 5 : Récapitulatif des enquêtés .....	22
Tableau 6 : Effectif des auteurs selon leur sexe .....	28
Tableau 7 : Effectif des auteurs selon leur situation matrimoniale .....	28
Tableau 8 : Récapitulatif des cas en trois mois (mai, juin et juillet) .....	30
Tableau 9 : Effectif des victimes de violences sexuelles par sexe .....	31
Tableau 10 : Répartition des cas selon l'âge des victimes .....	32
Tableau 11: Niveau scolaire des VVS (2018) .....	33
Tableau 12 : Récapitulatif des fonctions des parents des enfants victimes.....	34
Tableau 13: Évaluation des facteurs accroissant les victimes de violences sexuelles .....	71

## LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Figure 1 : Organigramme du centre VONJY .....	9
Figure 2 : Effectif des auteurs présumés de violence sexuelle.....	26
Figure 3 : Répartition des auteurs selon leur âge .....	27
Figure 4 : Professions des auteurs .....	29
Figure 5 Récapitulation mode de garde de l'enfant .....	33
Figure 6 : Effectif des victimes selon leurs lieux d'habitation.....	35
Figure 7 Evaluation d'affinité entre parent et enfant .....	37
Figure 8 : Répartition de nombre de victime selon le type de viol .....	40
Figure 9 : Impact de viol sur la santé physique et mentale .....	49
Figure 10 : Circuit de prise en charge au sein du centre VONJY .....	64

## LISTE DE ENCADRES

Encadré n°01 : Enfant victime de violence sexuelle par son voisin .....	32
Encadré n° 02 : Enfant victime de viol collectif .....	45
Encadré n°03 : Enfant violé causé par la consommation d'alcool de son grand-père .....	45
Encadré n° 04 : Enfant violé causé par ses gestes.....	46
Encadré n° 05 : Enfant violé causé par l'influence de la nouvelle technologie .....	47
Encadré n° 06 : Enfant orphelin qui demande une orientation éducative .....	55

## LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Siège du centre Vonjy .....	12
---------------------------------------	----

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

### ➤ Généralités

Actuellement, la violence sexuelle est un domaine de recherche négligé. Elle représente un portant problème de santé publique touchant des millions de personnes chaque année dans le monde, surtout à Madagascar. La violence sexuelle a de profonds impacts sur la santé physique et mentale de la victime. Le mot « violence » s'emploie, ici dans le sens d'un abus, d'usage de force pour contraindre quelqu'un à un acte non consenti ou à une soumission brutale. La violence sexuelle se définit comme toute forme d'abus sexuel et d'exploitation sexuelle des enfants, ou même des rapports sexuels non consensuels, des contacts sexuels abusifs et des attouchements non voulus. Elle dépend de nombreux facteurs existant dans les situations sociales, culturelles et économiques très variées. Les données disponibles sont insuffisantes et fragmentées. Ainsi, les données de la police sont souvent incomplètes et limitées. Par ailleurs, beaucoup de femmes ne signalent pas les violences sexuelles dont elles sont victimes à la police, et il existe à travers le monde, peu de données sur la prévalence de la violence perpétrée contre les enfants.

Cependant, les informations disponibles, telles que l'Étude sur la violence contre les enfants réalisée par le secrétaire général des Nations-Unies<sup>1</sup> « révèlent que la violence contre les enfants et les femmes est un problème mondial ». La violence sexuelle perpétrée à l'égard des enfants est un problème crucial. En 2002, l'Organisation mondiale de la santé (OMS)<sup>2</sup> a estimé que 150 millions de filles et 73 millions de garçons âgés de moins de 18 ans ont été victimes de violence sexuelle impliquant un contact physique.

À Madagascar, les centres médicolégaux comme le « centre VONJY » sont l'un des organismes qui prennent en charge les enfants victimes de violence sexuelle. Il se propage de plus en plus dans les provinces, pour faciliter le déplacement des enfants et ses parents. Ce centre œuvre principalement à la protection des enfants victimes de violence sexuelle qui mène des prises en charge médicale, judiciaire et d'accompagnement gratuit pour eux.

---

<sup>1</sup> Nations Unies, 2008 « La violence contre les femmes », Santé de la famille et Santé reproductive, Genève.

<sup>2</sup> OMS (2002), « Rapport mondial sur la violence et la santé », chapitre 6 « La violence sexuelle », sous la dir. de Krug E. G., Dahlberg L.L., Zwi A., Lozano-Ascencio R., Genève.

Pour bien approfondir notre recherche, nous avons opté comme question de départ :

- Quels sont les principaux facteurs de la violence sexuelle ?
- Quels sont les différents types de viol ?
- Qu'est-ce qui poussent les parents à faire exploiter leurs enfants ?
- Quels sont les impacts de la violence sexuelle ?

➤ **Motifs du choix du thème et terrain**

Ce thème a été choisi du fait qu'à Madagascar, elle est peu creusée par les étudiants en Travail social. La majorité de la population malagasy est jeune et le problème de violence sexuelle est devenu un réel problème de santé publique. Conscient de cette situation, nous avons choisi comme thème : « Protection de l'enfant face à la violence sexuelle ». Vu que le centre Vonjy est l'un des organismes qui s'occupent de protection des enfants victimes de violence sexuelle. Nous avons effectué nos stages de trois (3) mois dans ce centre. Ce centre est encore considéré comme sous la tutelle du ministère de santé, dont le siège est au Centre Hospitalier Universitaire de Gynécologie obstétrique Befelatanana (CHUGOB).

➤ **Les étapes de la recherche**

- Fixation des objectifs :

Objectif général :

Ce travail de recherche a pour dessein : « de contribuer de donner une aide aux enfants victimes de violences sexuelles afin de les protéger dans leur futur. »

Objectifs spécifiques :

Nous avons comme objectifs spécifiques de :

1. Sensibiliser les parents à prendre leurs responsabilités en vue d'assurer le bien être de l'enfant, afin de les inciter à porter plainte contre l'agresseur
2. Mettre en priorité l'aide aux enfants victimes de violence sexuelle par la recréation du lien familial lors de la thérapie familiale proposée par le centre
3. Identifier les différents types de viol afin d'énumérer les principales causes

- Phase de la recherche

Pour effectuer notre recherche, nous allons réaliser des entretiens semi-dirigés auprès du médecin, la police et le Directeur Adjoint Technique du CHUGOB qui est aussi le coordinateur de centre Vonjy. Ensuite, nous allons élaborer des fiches d'enquêtes pour les enfants victimes et ses parents pour bien analyser leur cas. Notre enquête se déroule auprès du centre Vonjy.

- Plan

Le rapport de recherche a été réalisé en plusieurs étapes successives. Dans un premier temps, nous présenterons le Cadre contextuel, conceptuel et méthodologique où l'on présentera les théories et concepts. Ensuite, la deuxième étape sera consacrée à la vérification expérimentale, notamment à l'application du terrain. Enfin, l'approche prospective de la problématique relatera les suggestions que nous proposons pour améliorer la situation des enfants.

**PREMIÈRE PARTIE : CADRAGE  
CONTEXTUEL, CONCEPTUEL ET  
MÉTHODOLOGIQUE**

Cette première partie sera consacrée au cadrage contextuel, conceptuel et méthodologique, elle est divisée en deux chapitres. Le premier montra la présentation du centre Vonjy. Le deuxième présentera l'état des lieux, au niveau international, national, régional et local.

Notre deuxième chapitre est divisé en trois sections ; la première section sera consacrée à l'explication de différents théories et concepts. Ensuite, la seconde section se consacrera à la problématisation, la formulation des hypothèses. Enfin, dans la dernière section de cette première partie, nous allons voir la méthodologie de recherche, les outils et les techniques que nous allons utiliser durant la réalisation de ce travail.

## **Chapitre 1 : États des lieux**

Ce premier chapitre consiste à présenter l'état des lieux au niveau international, national, régional et local.

### **Section 1 : La violence sexuelle des enfants mondiaux « cas de Haïti »**

L'enquête sur la violence contre les enfants en Haïti<sup>3</sup> a révélé que la violence perpétrée contre les enfants est un grave problème en Haïti : une (1) femme sur quatre (4) et un (1) homme sur cinq (5) ont subi au moins un incident d'abus sexuel avant l'âge de 18 ans. De plus, environ deux tiers des femmes et des hommes ont été abusés sexuellement avant l'âge de 18 ans par un adulte membre de la famille ou par des autorités locales.

Les résultats de cette enquête ont d'importantes implications en ce qui a trait à la conception et à la mise en œuvre de programmes de prévention, de réponses spécifiques et de politiques relatives aux abus et actes de violence perpétrés contre les enfants en Haïti. Le type d'auteur du premier incident d'abus sexuel était reparti de la même manière que pour un cas d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de rapport sexuel non désiré, de rapport sexuel force et de rapport sexuel sous contrainte physique. L'auteur le plus commun pour chacun de ces sous types était le partenaire suivi soit par un ami/condisciple de classe ou un voisin.

### **Section 2 : La violence sexuelle à Madagascar**

La violence sexuelle, y compris le viol, est un problème présent dans le monde entier au sein de chaque société, pays et région. À Madagascar, la violence sexuelle à l'égard des femmes et même chez les hommes et à tout âge est devenue un réel problème de santé publique.

Les formes de violence basée sur le Genre les plus courantes sont la violence conjugale, la violence sexuelle comme le viol envers les fillettes et les femmes, le harcèlement sexuel, le proxénétisme. L'Enquête démographique et sanitaire<sup>4</sup> de 2008-2009 montre que 32% des femmes de 15 à 49 ans pensent que l'homme a le droit de battre sa

---

<sup>3</sup>« Enquête sur la Violence contre les enfants en Haïti », résultats d'une enquête nationale réalisée en 2012, Centres de Prévention et de Contrôle des Maladies Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement, République d'Haïti, octobre 2014

<sup>4</sup> Enquête démographique de ministère de santé en 2008-2009

femme ou sa partenaire pour au moins une raison. De même, elle est plus répandue chez les femmes les plus jeunes de 15 à 19 ans (35%) que chez celles ayant 20 à 24 ans (34%) et celles âgées de 45 à 49 ans (28%).

Les violences sexuelles subies par une personne ont des répercussions sur sa santé physique et mentale, son bien-être social, sa famille et sa communauté nécessitant une prise en charge à la fois médicale et un accompagnement psychosocial approprié.

1) Historique de création du centre Vonjy à Madagascar:

Le Centre Vonjy d'Antananarivo, premier centre de prise en charge intégrée des enfants victimes à Madagascar, a été officiellement inauguré le 4 mars 2015 au sein de l'Hôpital Universitaire de Gynécologie - Obstétrique de Befelatanana.

Voici quelques démarches avant la propagation de centre Vonjy dans les autres régions :

- SEPTEMBRE 2013 : début de l'appui DIRECT de l'UNICEF,
- 2014 : préparatifs de l'aménagement de l'espace au service de consultations externes GO du CHUGOB,
- JANVIER 2015: début du travail sur place des Policiers,
- 4 MARS 2015: inauguration du Centre baptisé « VONJY » a Antananarivo
- 26 SEPTEMBRE 2016: Inauguration du Centre Vonjy TOAMASINA,
- 13 OCTOBRE 2016: début de la construction d'un nouveau bâtiment du Centre Vonjy au CHUPZAGA MAJUNGA, inauguration prévue pour mars 2017,
- 26 JANVIER 2017: signature du contrat de financement de la construction du Centre Vonjy de NOSY BE.

Et maintenant, le coordinateur de centre Vonjy fait la démarche pour l'installation de centre Vonjy à Tuléar et Fort Dauphin.

2) Objectifs de l'activité :

Objectif global : Assurer la prise en charge intégrée des victimes de violence basées sur le genre au GOB.

Objectifs spécifiques :

- Assurer la prise en charge psychosociale des victimes et de leurs familles

- Assurer la prise en charge médicale des victimes,
- Faciliter la prise en charge judiciaire des victimes.

3) Les résultats attendus :

- Service de prise en charge intégré des victimes mises en place et fonctionnelles,
- Réponse aux besoins fondamentaux des enfants et des femmes VVS,
- Protection des droits fondamentaux des enfants et des femmes
- Soutien de leur bien-être psychologique et social
- Facilitation de la prise en charge judiciaire,
- Soutien les parents, pour qu'ils puissent être un appui pour une reconstruction de leurs enfants,
- Cellule d'écoute locale opérationnelle,
- Réinsertion sociale/scolaire,
- Communauté sensibilisée pour la lutte contre la maltraitance, l'exploitation et la prise en charge des victimes,
- Acteurs de proximité et autorités locales impliqués,
- Processus et interventions capitalisées,
- Banque de données disponibles et exploitables

4) Le personnel administratif

Le projet est dirigé par l'équipe de la direction du CHUGOB:

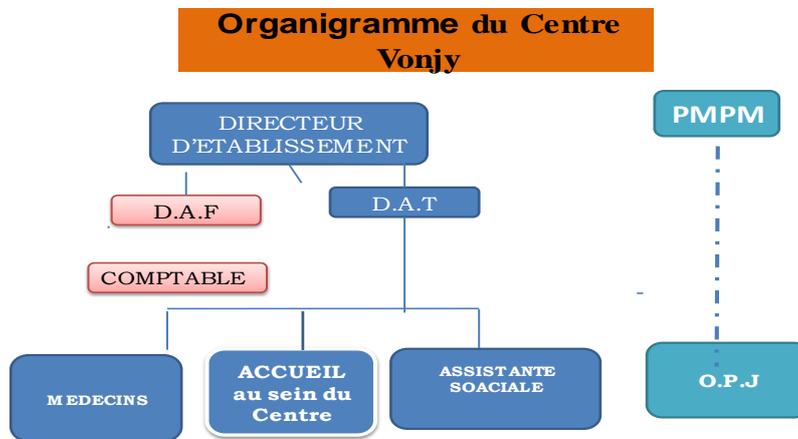
- le Directeur d'établissement
- Le Directeur Adjoint technique
- Le Directeur Adjoint administratif et financier

Le personnel :

- 04 administrations
- 03 Assistantes sociales
- 13 médecins prestataires
- 01 Officiers de police
- 02 Agents de la PMPM (à tour de rôle)

Voici un organigramme du Centre Vonjy qui montre la hiérarchie du centre :

Figure n° 01 : Organigramme du centre Vonjy



Source : Direction du CHUGOB, Centre Vonjy, juillet 2018

Le centre Vonjy a composé par de différents employés comme le directeur d'établissement, le directeur adjoint technique, le directeur adjoint financier, un comptable, des médecins, des travailleurs sociaux et des policiers. Le centre élabore cet organigramme pour hiérarchisée les employés et pour une division de travail.

##### 5) Paquets des services :

Les paquets de services sont :

- Prise en charge psychosociale : orientation maison de droit, accompagnement, soutien psychosocial, réinsertion sociale, réinsertion scolaire, réunification familiale, éducation sexuelle
- Prise en charge juridique : jusqu'au déferrement au parquet.
- Prise en charge médicale : consultation, interprétation des examens para cliniques, prescriptions médicales, signalement si nécessaire;

##### 6) Partenaire :

L'UNICEF est le principal partenaire de l'HUGOB dans le cadre du projet.

RÉCAPITULATIF DU RAPPORT SUR PEC DES VVS DEPUIS 2014 AU 2017 :

Tableau n°01 : Effectif des cas de victimes de violence sexuelle ces 4 dernières années

Année	2014	2015	2016	2017
Nombre de PEC (prise en charge)	551	655	618	707

Source : donnée du centre, juillet 2018

Selon ce tableau, nous voyons que le nombre des personnes victimes de violence sexuelle monte chaque année. En 2014, le centre a recueilli 551 victimes, mais il monte 655 en 2015. Ainsi que dans l'année 2016 le nombre de personnes victimes diminue en 618, mais l'année précédente il monte en 707 personnes victimes. Cette échelle ne change pas, il monte et il baisse.

TOTAL=2431

➤ Âge des VVS = 02 ans à 83 ans

Pour bien éclaircir les différentes situations dans les régions d'implantation du centre Vonjy, nous avons élaboré le tableau qui suit :

Tableau n°02 : Effectif des VVS dans les régions d'implantation du centre Vonjy en 2016

RÉGIONS	Effectifs des bénéficiaires
Tamatave	200
Majunga	183
Nosy Be	241

Source : centre Vonjy Antananarivo, juillet 2018

Le Centre Vonjy du CHU Toamasina a enregistré 200 enfants mineurs ayant été victimes de violence sexuelle. Une situation non moins alarmante surtout qu'à Madagascar, 14% des filles de 15 à 19 ans sont victimes de violence sexuelle dans la ville de Toamasina. Ce centre de prise en charge intègre les enfants victimes de violence sexuelle qui est dotée d'un service d'assistance sociale pour mener des enquêtes nécessaires sur les victimes.

Le centre Vonjy à Nosy Be Hell ville, quant à lui a recueilli 241 victimes, dont 72% de filles, ont été signalés au réseau de protection de l'enfant de Nosy Be, soit 41% de cas signalés dans la région Diana. Les types de maltraitances les plus fréquentes à Nosy Be

sont les viols, l'inceste et l'exploitation sexuelle, avec 43% de cas signalés ; la négligence et l'abandon parental avec 36% de cas enregistrés ; et la violence physique pour les 12%. Ces cas sont causés par la pauvreté et la négligence parentale.

Le centre Vonjy de Majunga à Androva a 183 enfants victimes qui sont en prise en charge. En effet, les statistiques de 2016 montrent que 50% des enfants sont pris en charge par les Réseaux de protection de l'enfance de la région. Les abus sexuels envers les enfants à Madagascar sont réels et ses impacts peuvent durer toute la vie.

### **Section 3 : La violence sexuelle à Antananarivo**

L'HUGOB –Maternité de Befelatanana est le centre national de référence en matière de prise en charge médicale de victimes de violence sexuelle. Étant donné que c'est un établissement spécialisé, seul les violences sexuelles sur les fillettes et les femmes qu'on prend en charge à l'hôpital. Sur réquisition de la police des mœurs et de la protection des mineurs ou de la gendarmerie, les agents de santé de cette maternité dispensent des soins médicaux ou chirurgicaux et délivrent le rapport d'expertise médico-légale.

D'après cette inauguration, le centre Vonjy est un établissement public qui prit en charge les enfants (fille et garçon).Le centre Vonjy est inauguré le 4 mars 2015 par la première Dame qui a financé par Unicef qui a son propre bâtiment (voir photo n°01). Il ne reçoit que les personnes victimes de viol (filles ou garçons / adultes ou enfants).

Le centre VONJY se trouve dans l'enceinte du Centre Hospitalier en Gynécologie obstétrique de Befelatanana.

Dans le cadre du projet « Prise en charge psychosociale des victimes d'abus sexuel » au sein de l'Hôpital Universitaire en Gynécologie obstétrique de Befelatanana (Maternité Befelatanana), en partenariat avec l'UNICEF toutes les prises en charge des enfants victimes sont gratuites.

Photos n°01 : Siège du Centre Vonjy Antananarivo



Source : Enquête personnelle, juillet 2018

Selon la revue de la gazette<sup>5</sup> « Les nouvelles » du 23 janvier 2018 que 231 viols et une vingtaine de tentatives ont été enregistrés auprès de service central de la police des mœurs et de la protection des mineurs (SCPMPM) à Anosy et au niveau de la division de la police des mœurs et de la protection des mineurs (DPMPM) de Tsaralalàna, durant l’année 2017.

En effet, en se référant aux statistiques sorties par le SCPMPM, les cas de viol dépassent largement ceux des vols qui n’ont eu seulement que 150 plaintes en 2017.

D’après le témoignage d’un officier de police du SCPMPM, des proches des victimes, voisins ou membres de la famille, figurent parmi les auteurs de ces actes barbares, dont l’effectif est non négligeable, avoisinant le tiers des accusés. La majeure partie des auteurs de viols sont des hommes, plus de 150 sur les 231 plaintes reçues, majeurs et mineurs confondus, avec respectivement 102 hommes et 59 garçons. Quant aux victimes, elles sont toutes de sexe féminin, âgées de 5ans et plus. À savoir, une dizaine d’enfants de 5 à 10 ans, 49 adolescentes de 10 à 15 ans et 65 autres plus de 15ans.

<sup>5</sup> « Les Nouvelles » du 23 janvier 2018, récapitulation des nombres de victimes de violence sexuelle 2017

Voici un tableau qui montre les nombres des cas des victimes de violence sexuelle depuis l'inauguration de centre Vonjy l'année 2015 :

Tableau n°03 : Effectif des VVS à Antananarivo

Année	Nombre
2015	655
2016	618
2017	707
2018(Janvier-Juillet)	440

Source : enquête personnelle, juillet 2018

Vu ce tableau, le Centre Vonjy a une situation très alarmante selon les différents cas des violences sexuelles enregistrés pendant l'année 2017. Il a recueilli 707 lettres de réquisition, 463 cas de viol, 151 cas d'attouchement, 91 cas de fugue, 28 cas d'inceste (père biologique), 30 cambriolage et kidnapping, 3 actes sexuels et consentis, 4 infections génitales, 14 sexes masculins et 101 cas de grossesse. Les nombres des enfants victimes se montent chaque année comme l'année 2015 on reçoit 655 l'année 2016 le nombre des VVS se diminue de 618, l'année 2017 il remonte à 707 et depuis le début de l'année 2018 jusqu'à le mois de juillet le nombre de VVS est 440.

## **Chapitre 2 : Repères théorico conceptuels et méthodologie de recherche**

Ce deuxième chapitre présente d'abord, les concepts de base qui exposent les théories sur la violence sexuelle inspirée par quelques réflexions des sociologues et certains ouvrages spécifiques.

### **Section 1 : Définitions de concepts**

Voici quelques définitions des concepts :

#### 1.1. Enfant

Étymologiquement, le terme « enfant » vient du latin « infants » qui signifie celui qui ne parle pas. La convention internationale relative au droit de l'enfant de 1989 définit de manière plus précise le terme « enfant » comme : « Toute être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plutôt plus en vertu de la législation qui lui est implacable ».

#### 1.2. Agressivité

##### ➤ En psychanalyse :

L'agressivité est comme un ensemble de phénomènes émotivo-affectifs caractérisés par une hostilité, sourde ou agie, consciente ou inconsciente, à l'encontre des éléments de réalités externes ou de composant des réalités internes parfois généralisées à l'ensemble des réalités externes ou internes ou les deux.

#### 1.3. Viol :

Selon l'article 332 du Code pénal malagasy (Loi n°2000-021 du 30- 11- 00), le viol est défini comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte menace ou surprise ». Lorsqu'il y a viol d'une personne par deux ou plusieurs agresseurs, on parle de viol collectif.

#### 1.4. Violence sexuelle :

L'OMS<sup>6</sup> définit la violence sexuelle comme suit : « Tout acte de la pénétration sexuelle, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou des actes visant à un trafic autrement dirigés contre la sexualité d'une personne

---

<sup>6</sup>Organisation mondiale de la santé, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, 2002, p. 165.

utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais s'ont s'y limiter, le foyer et le travail. » (OMS, 2002)

#### 1.5.Harcèlement sexuel :

Selon la Commission européenne citée par ISIDRO A. (2002)<sup>7</sup>, « le harcèlement sexuel est comportement de nature sexuelle ou d'autres comportements fondés sur le sexe qui attentent à la dignité de la femme ou de l'homme au travail. Il peut inclure des comportements physiques, verbaux ou non verbaux négatifs. »

#### 1.6.Tentative de viol :

Selon l'article 332 du Code pénal malagasy (Loi n°2000-021 du 30- 11- 00), la tentative de viol est le début d'exécution sans équivoque ni certitude d'un viol et que l'acte n'est pas consommé et a été interrompue par des éléments extérieurs.

#### 1.7.Protection de l'enfant :

Selon l'UNICEF<sup>8</sup> : « la protection de l'enfant est la prévention et la lutte contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements infligés aux enfants, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants. »

### **Section2 : Les outils méthodologiques**

Les outils nous permettent de faciliter le travail de recherche. Ils ont pour but de faciliter l'enquête. Les méthodes que nous avons choisies vont nous apporter des données à la fois quantitatives et qualitatives face aux questionnaires et les guides d'entretien que l'on a proposés aux populations.

#### I. Problématique :

La finalité de tout développement et de toutes les actions y afférentes est de contribuer au bien-être de la population dont la famille est le noyau. Vu les cas des victimes qui viennent auprès du centre Vonjy, la violence sexuelle est un phénomène de domination sur les personnes les plus faibles comme les enfants. Toutes les couches sociales sont atteintes

---

<sup>7</sup> Revue sur la réunion de la Commission européenne, « santé et violence », 2002 à Genève

<sup>8</sup> Fiche d'information sur la protection de l'enfant, division de programmes, UNICEF New York, [www.unicef.org/french](http://www.unicef.org/french), mai 2006

et concernées. Or, la progression du viol d'enfants à Madagascar est élevée et s'accroît chaque année. C'est cela qui nous amène à poser la question : « Face à cette recrudescence, quelle stratégie adopter pour diminuer le nombre des enfants victimes de violence sexuelle dans notre pays, surtout à Antananarivo ? »

## II. Hypothèses

Nos hypothèses de travail sont les suivantes :

**Hypothèse 1 : Encourager la discussion familiale** concernant l'éducation sexuelle au sein de la famille entre mère et sa fille même si les parents n'ont pas le temps de discuter ou de parler avec les enfants concernant leur vie amoureuse, elle doit les éduquer dans ce sens. La revue de G. LE MOUËL concernant la communication au sein de la famille justifie cette première hypothèse.

**Hypothèse 2 : Identifier les problèmes familiaux qui conduisent à exploiter sexuellement les enfants**, afin de subvenir aux besoins familiaux. Les parents encouragent leurs enfants à courir après l'argent même si cela conduit au rapport sexuel précoce. Cela a pour but d'exploiter leurs enfants. Cette deuxième hypothèse présentait le problème concernant le revenu familial instable, justifié par la Sociologie de la Famille de DURKHEIM (E.) par rapport au budget et l'économie familiale.

## III. Approche sociologique

### A. Sociologie de la famille :

Émile Durkheim affirme dans Introduction à la sociologie de la famille<sup>9</sup> que : « *La famille constitue une unité élémentaire fondamentale de la vie en société dans le sens où elle permet une large part de la reproduction sociale. Il s'agit souvent du premier groupe dans lequel les individus se socialisent et apprennent à vivre en société. La famille est aussi une unité de base dans le cadre duquel sont réalisées une grande part de ces opérations quotidiennes essentielles des individus que sont leur nourriture, leur repos, leurs loisirs et, enfin, leurs activités sexuelles. Dans les siècles précédents, il s'agissait aussi de l'unité qui permettait l'essentiel des activités de production, qu'elles soient agricoles, artisanales ou commerciales. Constater que ce rôle a fortement diminué dans*

---

<sup>9</sup>DURKHEIM (E.) « Introduction à la sociologie de la famille », extrait Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 10, 1888

*les sociétés modernes montre à quel point la famille est en constante évolution et en interaction permanente avec le mouvement historique. »*

La sociologie de la famille ne peut pas séparer de la socialisation de la famille puisqu'il nous aide à la construction des identités sociales de l'enfant. C'est pour cela DUBAR<sup>10</sup> (C.) affirme que « la socialisation de la famille permet la construction identitaire sociale à une simple transmission de normes et de valeurs ». Mais l'éducation des parents qui continue d'influer sur l'enfant, même, si le monde extérieur (école, amis) sert de plus en plus de référence aux enfants. Or, l'éducation des parents les dotait de compétences, de sentiments, de talents et aide à qui il peut donner de confiance.

En outre, MURDOCK<sup>11</sup> (G. P.) donne une définition de la famille comme : « Un groupe social caractérisé par la cohabitation, la coopération et la procréation. Elle inclut des adultes des deux sexes, dont deux aux moins entretiennent des relations sexuelles socialement approuvées, ainsi qu'un ou plusieurs enfants ou enfants adoptés de cette union. » Cela signifie que la famille est une communauté d'individu réuni par des liens de parenté. Elle est dotée d'un nom, d'un domicile, et créer entre ces membres une obligation de solidarité morale et matérielle. Les parents sont censés de protéger et favoriser leur développement social, physique et affectif. La famille a pour fonction de s'aider et de s'encourager l'un sur l'autre.

D'autre part, la sociologie de la famille relie à l'économie familiale qui les aide à faire un budget familial permet de calculer les dépenses, commençaient par l'estimation des dépenses afin d'arriver à une économie familiale stable. Chaque famille a un problème familial, mais le problème familial ne doit pas concerner les enfants. Tout à coup, les parents les forçaient de travail et cela favorise le travail des enfants et l'exploitation sexuelle des mineurs. Les enfants n'ont pas la solution pour résoudre le problème de l'économie familiale ou le budget familial.

En bref, la socialisation de la famille peut avoir le problème de parentification qui favorise l'insuffisance de communication dans la famille comme exemple de parentification : divorce et deuil.

---

<sup>10</sup> Claude du Barre. «La socialisation », Armand Colin. Paris 1991

<sup>11</sup> Murdock (G.P.), « Sociologie de la Famille », 2005-06

## B. Stade de développement de l'enfant :

Selon Jean Piaget<sup>12</sup>, chaque stade peut varier un peu par exemple sous l'influence du milieu. Le passage d'un stade à l'autre est dû à une acquisition importante qui va infléchir le mode de fonctionnement habituel de l'enfant.

### 1. Le stade sensorimoteur:

De la naissance à deux ans. Comme son nom l'indique, ce stade correspond au développement et à la coordination des capacités sensorielles et motrices du bébé. Il est caractérisé par l'exercice des actions sensorimotrices. L'intelligence qui va se manifester à la fin de la première année est due à la mobilité des schèmes, mais c'est une intelligence qui n'est encore que pratique (liée à l'action). À la fin de la deuxième année, les représentations mentales naissantes vont permettre à l'enfant de manipuler en pensée et non plus seulement en action. Elles vont donc permettre une intériorisation des actions.

### 2. La période préopératoire de 2 à 7-8 ans :

(Nous gardons ce terme de période, car, pour Piaget, un stade se caractérise par une structure d'ensemble, c'est le cas du précédent: le stade sensorimoteur, et du suivant: le stade des opérations concrètes. Nous nous situons donc ici au sein de processus évolutifs importants, mais qui ne présentent pas la structure formelle d'un stade.)

Il s'agit ici d'une période préparatoire au stade suivant, mais qui mérite d'être étudié en elle-même, par l'importance des acquisitions de cette période en particulier celles qui caractérisent la fonction sémiotique ou symbolique. Il y a au cours de cette période intériorisation de l'action. Une intuition pour Piaget est une action intériorisée, mais non réversible et qui sert de transition entre les actions sensorimotrices du bébé et les opérations de l'enfant. L'enfant a servi de ses représentations mentales pour évoquer les objets ou événements qu'il a rencontrés, même s'ils ne sont pas présents: c'est la fonction symbolique, ou l'enfant apprend à exprimer un signifié à l'aide d'un signifiant (mot, dessin, comportement...). Néanmoins, l'enfant reste encore à cet âge prisonnier de son propre point de vue dont il a du mal à imaginer que ce ne soit pas le seul possible.

---

<sup>12</sup>Piaget « Psychologie et développement de L'Enfant », p.36-37, CEMEA-INFOP

### **3. Le stade opératoire concret de 7-8 ans à 11- 12 ans**

La mobilité croissante des structures mentales de l'enfant le conduit à envisager d'autres points de vue que le sien propre. Il devient capable d'opérations mentales, c'est-à-dire d'actions intériorisées et réversibles: l'enfant peut concevoir qu'à chaque action réalisée correspond une action inverse qui permet par exemple de revenir à l'état antérieur. Il devient capable de comprendre qu'une modification d'une propriété de l'objet n'affecte pas simultanément toutes les propriétés possibles de l'objet, et que certaines propriétés invariantes permettent le retour à l'état antérieur. Les opérations mentales se coordonnent en systèmes d'ensemble qui sont des structures (par exemple logicomathématiques ou infralogiques). Ce qui différencie ce stade du suivant, c'est le fait que les Opérations mentales de l'enfant de cet âge portent sur du matériel concret qui sert de base à son raisonnement, qui est donc encore très dépendant du contenu auquel il s'applique.

### **4. Le stade opératoire formel:**

De 11-12 ans à 15-16 ans. Le maniement par l'adolescent des opérations mentales à beaucoup progresse, en particulier parce qu'il devient capable de raisonner, non plus sur un matériel concret comme précédemment, mais sur un matériel plus abstrait, comme des propositions verbales ou des signes algébriques: il devient capable de formalisation, la forme de son raisonnement se dissocie du contenu auquel il s'applique. Il développe ainsi une logique formelle et son raisonnement devient hypothéticodéductif (il est capable de formuler des hypothèses et de les soumettre à vérification).

En bref, nous avons trouvé dans ce deuxième chapitre les définitions de concept et l'approche sociologique de notre recherche. On a évoqué les définitions de viol, harcèlement sexuel, tentative de viol, violence sexuelle et enfant. Après nous avons présenté comme approche sociologique de notre recherche la sociologie de la famille de DURKHEIM (E.) et le stade de développement de l'enfant de Piaget.

#### **IV. Technique de documentation**

La consultation des documents dans les bibliothèques et les lectures des livres en Line sont indispensables pour avoir les données écrites concernant la violence sexuelle. S'ensuit auprès des documents de l'Unicef concernant la protection de l'enfant et les 17 objectifs de l'ODD par les sites internet. Les ressources documentaires nous permettent d'avoir un aperçu sur la situation des enfants victimes de violence sexuelle à Madagascar notamment

vis-à-vis de la loi grâce à la lecture des Codes pénaux. Ainsi, nous avons consulté le centre Vonjy et visité le centre de documentation du département sociologie.

V. Technique vivante :

1. Échantillonnage

Plan de sondage (échantillonnage, taille, base de sondage)

Notre enquête s'est effectuée au sein du centre Vonjy, qui est le terrain où l'on a réalisé notre étude. Ce centre accueille 3 à 8 personnes victimes de violence sexuelle par jour dont les femmes sont les plus fréquentes cibles.

D'après les données que l'on a eues du Centre Vonjy, nous avons pu relever le nombre de victimes lors des trois (3) mois de stage qui terminent à 181 victimes.

Nous avons fait un **échantillonnage par grappe** selon les 7 jours de la semaine. Nous avons fait un tirage par hasard du 7 jours de la semaine et on prend le lundi, mardi et jeudi. Cela veut dire que les cas des lundi, mardi et jeudi sont nos échantillons, les parents et les enfants qui viennent sont notre bénéficiaire dans notre recherche.

Voici le nombre de cas des lundi, mardi et jeudi que l'on a pu traiter pendant ces trois (3) mois de stage :

Tableau n°04 : Effectif des enfants étudiés

AGE	LUNDI	MARDI	JEUDI	TOTAL
1 à 4 ans	02	02	01	5
5 à 14 ans	29	23	19	71
15 à 18 ans	15	10	10	35
Total	46	35	30	111

Source : enquête personnelle, centre Vonjy, mai, juin et juillet 2018

Selon ce tableau, nous avons 111 enfants victimes sur 181 qui en ont eu pendant ces trois (3) mois de stage. Les enfants entre 1 à 4 ans sont 5, les enfants 5 à 14 ans sont 71, les enfants de 15 à 18 ans sont 35. Les 70 restes sont pour mercredi, vendredi et les cas weekend. Les cas weekend sont par hasard qui est venu à l'urgence de l'hôpital CHUGOB. Lors de cela, nous avons un bon nombre d'échantillonnages pour poser les questionnaires et les guides d'entretiens que l'on prépare. Les nombres des parents enquêtés sont aussi les mêmes que les nombres des enfants, car chaque enfant est amené par l'un de ses parents.

Voici quelques répartitions des enquêtes que l'on a pu interroger pendant ce stage. Ces personnes nous aident à effectuer ce stage pour y bien appréhender les analyses des cas et nous conseiller de faire ce thème.

Tableau n°05: Récapitulatif des enquêtés

Enquêtés	Nombre
filles victimes	111
Parents	111
Partenaire(UNICEF)	1
médecin spécialiste	3
Travailleur social	3
Police des mœurs	4
Directeur Ad joint de l'établissement	1
TOTAL	236

*Source : enquête personnelle, Centre Vonjy, 2018*

Selon ce tableau, nous avons 236 personnes à enquêter, dont les enfants 111 qui sont tous amenés avec leurs parents. Or, nous avons 111 enfants victimes à enquêter et 111 parents. Les autres enquêtés sont les médecins qui sont 3, les policiers des mœurs sont 4, les travailleurs sociaux sont 3, le directeur adjoint de l'établissement et un partenaire. Pour la véracité de notre recherche, nous avons pris 236 personnes interrogées pour y avoir des informations quantitatives et qualitatives.

## 2. Questionnaire

L'enquête par questionnaire consiste à poser à un ensemble des répondants. Elle a été adressée principalement aux enfants victimes, aux parents, aux médecins et aux autres personnels du centre. Pour bien approfondir nos recherches, nous avons élaboré un questionnaire afin d'obtenir des résultats permettant une quantification et une valeur qualitative, qui nous permet de recueillir un maximum de données par le biais de questions. Elle a été composée de 4 items sur les points essentiels du fait, en premier les facteurs de la violence sexuelle, en second l'information acquise en matière de qualité de vie des victimes, troisièmement les impacts médicaux, sociaux et psychologiques sur l'enfant et en dernier lieu les prises en charge fournies par le centre.

### 3. Entretien

Nous avons eu de l'entretien avec le directeur adjoint technique et coordinateur de centre Vonjy, les employés du centre étant des acteurs incontournables dans ce domaine, et quelques enfants victimes de violence sexuelle ainsi avec leurs parents.

Nous avons évoqué dans la première partie, l'état des lieux sur la violence sexuelle au niveau international, régional, national et local. Puis, la définition de l'enfant, la tentative de viol, le viol, l'agressivité, la violence sexuelle et le harcèlement sexuel pour le cadrage théorique et conceptuel.

On a vu que la sociologie de la famille de DURKHEIM (E.) et les stades de développement de l'enfant de Jean Piaget ont guidé nos recherches à une valeur quantitatives.

Concernant les outils méthodologiques, nous allons utiliser la technique d'échantillonnage par grappe pour la fiabilité de la recherche, ainsi les techniques de questionnaire et l'entretien pour une valeur qualitative de notre recherche.

Pour la partie suivante, nous allons voir l'application des choix théorique sur le terrain ou la vérification expérimentale.

## **DEUXIÈME PARTIE :**

**Caractéristiques de la violence  
sexuelle prise en charge par le  
centre VONJY Antananarivo**

Cette deuxième partie sera consacrée à l'application des choix théoriques sur le terrain. Nous allons y présenter les résultats des enquêtes.

Le premier chapitre parlait des profils auteurs de violence sexuelle. Le second décrit le panorama de personnes victimes de violence sexuelle. La troisième évoque les différents types de violences sexuelles. Puis les facteurs de violence sexuelle sur les entourages, la consommation d'alcool et drogue ainsi que les comportements des enfants victimes (gestes et habillements). Après, nous donnons les répercussions sexuelles des victimes sur le plan social, psychologique et médical.

## **Chapitre 4 : Un panorama des auteurs et des victimes de violence sexuelle**

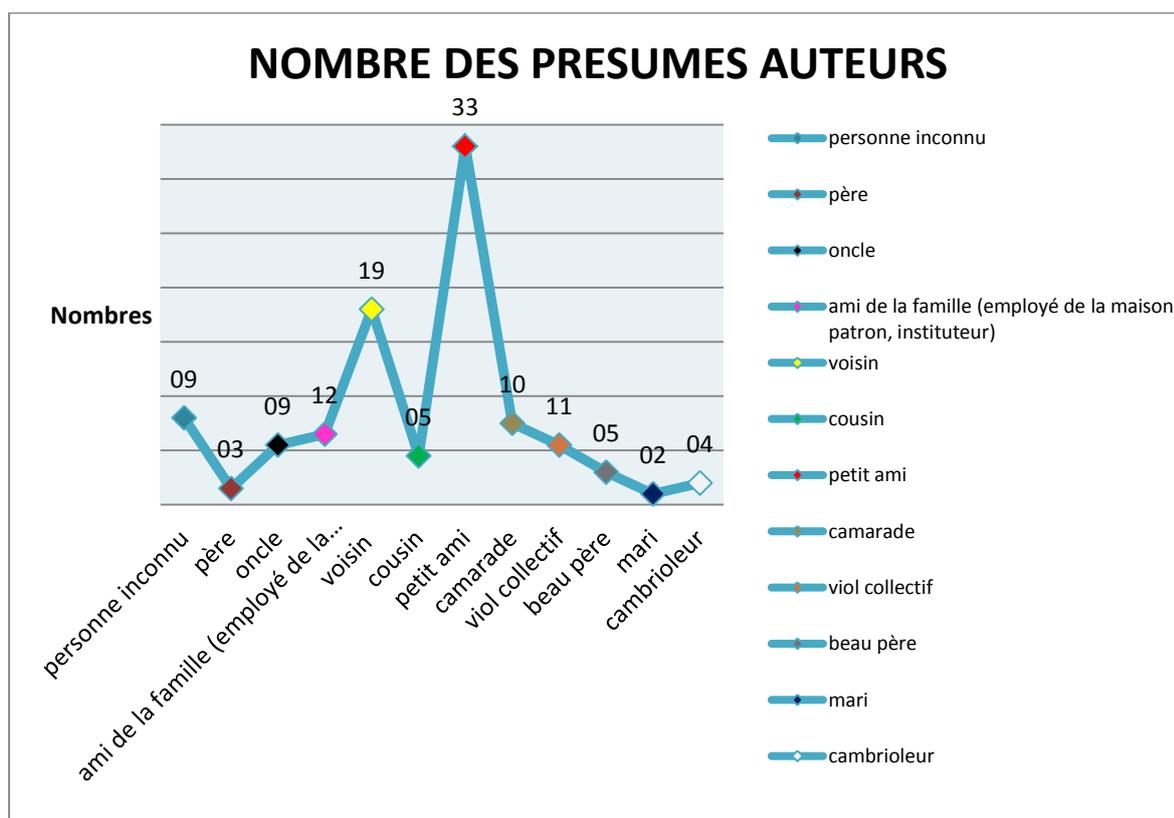
### **Section 1 : Un panorama des auteurs de violence sexuelle**

Les auteurs de violence sexuelle sont nombreux, même de jeunes enfants peuvent aussi être des agresseurs sexuels. Dans le cas du centre Vonjy, plusieurs auteurs sont évoqués. Voici les auteurs les plus fréquents: personne inconnue, père, oncle, voisin, ami de la famille, cousin, petit ami, mari, beau-père, camarade, cambrioleur. Mais il y a aussi des personnes qui ont subi de viol collectif, ou il y a l'agresseur.

#### **1) Les auteurs présumés de violence sexuelle**

Durant notre recherche, nous avons fait des analyses concernant les auteurs de violence sexuelle chez les enfants. Voici un graphe qui montre cela :

Figure n°02 : Nombre des présumés auteurs de violence sexuelle



Source : enquête personnelle mai, juin et juillet 2018

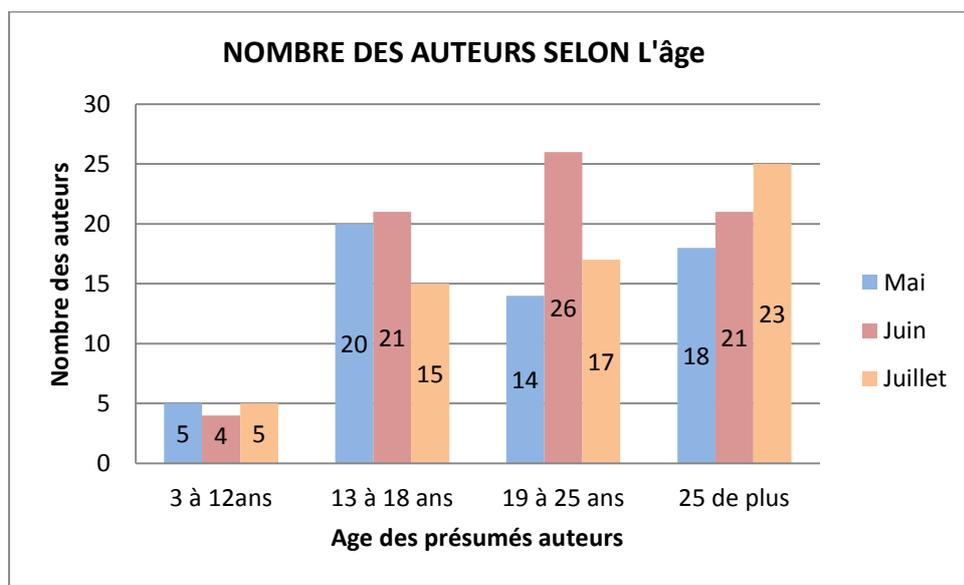
Nous pouvons constater que l'auteur le plus fréquent est le petit ami avec 33 auteurs sur 122. D'après l'entretien avec les victimes, les problèmes entre parents, ou parents de l'un où l'autre n'accepte pas leur relation sont les facteurs de cette hausse du nombre de

petits amis violeurs. C'est pour cela que le petit ami est l'auteur le plus fréquent des enfants victimes de violences sexuelles. Mais il peut causer la fugue des enfants qui est arrivée à une situation de grossesse. Nous avons trouvé dans ce graphe que le nombre des voisins sont de 19, le nombre des personnes inconnu non identifié est de 09, le nombre de camarades de classe ou amis est de 10, le nombre des amis des membres de la famille 12, le nombre des oncles et les viols collectifs sont 20, le nombre des cousins violeurs sont 5, le nombre de beaux pères est 5, le nombre des cambrioleurs est 4, le nombre des pères biologiques est 3 et le nombre des maris est 2.

## 2) L'âge des présumés des auteurs de violence sexuels :

Il n'y a pas d'âge défini pour l'agresseur, d'ailleurs, les enfants ignorent que leur acte est violent sexuellement. Voici un graphe qui montre l'âge des auteurs présumés de violence sexuelle :

Figure n°03 : Répartition des auteurs selon leur âge



Source: enquête personnelle, mai, juin et juillet 2018

Ce graphe nous montre qu'il y a des enfants violeurs. Des différents cas peuvent être cause du viol, ou ces actes n'ont pas violent, mais les parents voyaient faire quelque chose d'anormal comme coucher au-dessus de l'autre. Il y a certains enfants qui ne savent pas qu'ils ont fait un rapport sexuel, mais les mots qu'il sait quand il joue c'est « dada symama, dada symama » ou « mpivady ». D'après les entretiens avec les agresseurs, lors de son passage avec les victimes dans le centre, il nous a dit que : « quant je réveille la nuit

pour faire pipi, je vois papa dormais au-dessus de maman, et je le refais avec mes amis qu'on joue « dada sy mama » ». C'est pour cela que les enfants savaient faire un rapport sexuel.

**3) Sexe des auteurs présumés :**

En outre, nous abordons ce tableau pour montrer les nombres des auteurs présumés par sexe :

Tableau n°06 : Effectif des auteurs selon leur sexe

Libellé	Mai	Juin	Juillet	TOTAUX
Féminin	0	01	01	<b>02</b>
Masculin	16	50	54	<b>120</b>

Source : enquête personnelle mai, juin et juillet 2018

Selon ce tableau, le nombre des femmes violeuses est 02 violeurs que le nombre des hommes violeurs est 120. On trouve que le nombre des hommes violeurs est plus que le nombre des femmes violeurs. En outre, les nombres des auteurs sont plus élevés que les nombres des victimes, car il y a des victimes qui ont subi un viol collectif. En total, le nombre des enfants victimes est 111 et le nombre des auteurs présumés est 122.

**4) Situation matrimoniale des présumés auteurs de violence sexuelle :**

Après les trois (3) mois de stage, nous avons constaté que les auteurs de violence sexuelle peuvent être célibataires, fiancés, mariés ou divorcé. Voici un tableau qui montre les nombres des auteurs à chaque situation matrimoniale.

Tableau n°07 : Effectif des auteurs selon leur situation matrimoniale

	Célibataire	Fiancé	Marié	Divorcé
MAI	26	02	10	01
JUIN	27	01	12	02
JUILLET	24	02	13	02
TOTAL	77	05	35	05

Source : personnelle, mai, juin et juillet, 2018

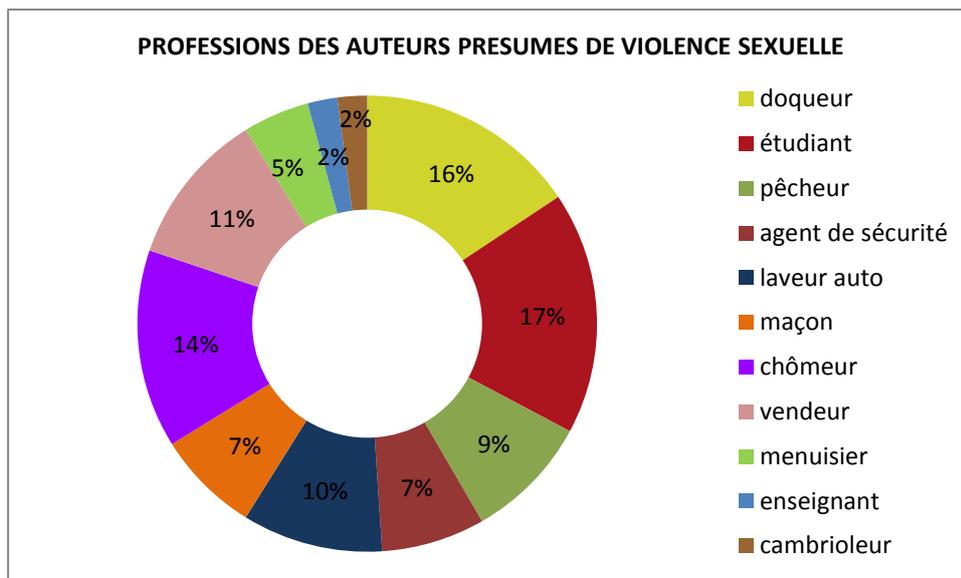
Selon ce tableau, nous trouvons que le nombre des personnes célibataires a le plus nombreux des présumés auteurs qui a eu 77 violeurs. D'après la discussion avec eux les causes les plus fréquents que l'on peut trouver, c'est que sa copine n'accepte pas de faire un rapport sexuel et il cherche ailleurs. Il y aussi d'autres qui a une préférence de faire un rapport sexuel avec certaines personnes. Le nombre des fiancés est 05, le nombre des

mariés est 35 et le nombre des divorcés est 05. Ainsi, il y a des cas que l'auteur de violence sexuelle est marié. Durant la période du stage, il y a un homme marié qui viole un enfant de 14 ans qui venait avec la victime là bas. Il affirme qu'il ne fait pas l'acte, mais d'après l'entretien et l'interrogation de l'enfant par le policier et le travailleur social, cet homme est le patron de sa mère et il a dit la renvoyer faute de lui dénoncer à la police. Enfin, cet homme dit qu'il le fait, car cette fille est belle plus que sa femme et il l'aime et il veut avoir un enfant avec elle. Ils ne sortent pas ensemble.

### 5) Les professions des auteurs présumés de la violence sexuelle ,

Nous pouvons constater sur la figure ci-après les principales professions exercées par les auteurs présumés de viols.

Figure n°04 : Professions des auteurs



Source : enquête personnelle, mai, juin et juillet 2018

Il ressort de l'analyse de la figure que dans la majorité des cas, les présumés auteurs de viols ont des faibles revenus avec une qualité de vie lamentable. Dans les 17% des cas, les présumés auteurs sont étudiants. Les chômeurs, les laveurs auto, les vendeurs et les doqueurs ont tous une moyenne de 10%.

La catégorie indéterminée englobe ceux qui n'ont pas de travail fixe, mais exercent ceux qu'ils trouvent journalier. Cette catégorie regroupe 10% des cas. Ce sont surtout les hommes qui n'ont pas de qualification intellectuelle, morale et/ou physique pour exercer des métiers stables (dépendant de la drogue ou de l'alcool ...).

À 4% des cas, nous retrouvons des salariés, pour les autres catégories nous relevons chacun autour de 5% à 9%.

Pour conclure ce chapitre, il a été possible de dresser un portrait type de l’auteur d’abus sexuel sur les enfants. Nous avons pu voir la situation matrimoniale, l’âge, le sexe et les emplois des violeurs.

Et maintenant, nous allons voir dans le chapitre suivant le panorama des victimes de violences sexuelles.

## **Section 2: Un panorama des victimes de violences sexuelles**

Des dizaines de milliers de femmes subissent chaque année des violences sexuelles dans les services de santé qui prennent la forme de harcèlement sexuel par les personnes proches<sup>13</sup>. Les actes de violence sexuelle atteignent l’existence d’un individu dans ce qu’elle ou il a de plus intime, son individualité même, mettant en cause son identité, l’image qu’elle ou il a d’elle-même, son histoire personnelle, sa vie morale et ses aspirations spirituelles.

### 1) Profil des victimes de violence sexuelle :

Le viol porte également atteinte, de différentes manières, aux enfants victimes. Voici quelques nombres des enfants pendant ce stage :

**Tableau n°08: Récapitulatif des cas en trois mois (mai, juin et juillet)**

<b>Libellé</b>	<b>01 à 04ans</b>	<b>05 à 14 ans</b>	<b>15 à 18 ans</b>	<b>TOTAL</b>
Nombre de lettres de réquisition à personne qualifiée	11	60	40	<b>111</b>
Cas d’abus sexuel	2	45	28	<b>75</b>
Cas d’attouchement	4	13	3	<b>20</b>
Cas de fugue	0	4	6	<b>10</b>
Cas d’inceste (père biologique)	0	1	2	<b>3</b>
Cambriolage/kidnapping	0	1	1	<b>2</b>
viol sur domestique	0	0	1	<b>1</b>

Source : enquête personnelle, mai, juin et juillet 2018

<sup>13</sup> Centre Vonjy Antananarivo ; CHUGOB ; Rapport annuel 2017

Selon ce tableau, le nombre d'enfants victimes d'abus sexuel est élevé qui est de 75 sur 111. Certaines personnes victimes de violences sexuelles viennent dans le centre Vonjy chaque jour, mais parmi les 111 qui viennent le mois de mai, juin et juillet, nous constatons que les enfants entre 05 à 14 ans sont plus élevés que tous les autres. Il a des personnes qui ne sont pas violées, mais touchées ayant 20 cas d'attouchement, cas de fugue 10, kidnappé et cambriolé 2 personnes. Parmi ces 111 enquêtés lors de trois(3) mois, le centre a reçu 109 femmes et 2 hommes. Or, le nombre des femmes est plus élevé que le nombre des hommes.

2) Sexe des enfants victimes de violence sexuelle :

Voici un tableau qui montre les nombres des enfants victimes par sexe (voir le tableau ci-dessous) :

Tableau n°09 : Effectif des VVS par sexe

Libellé	01 à 04 ans	05 à 14 ans	15 à 18 ans	TOTAL
Féminin	11	69	39	109
Masculin	0	01	01	02

Source : Centre Vonjy, rapport mensuel 2018

Vu ce tableau, nous avons opté que les féminins a le plus hausse nombre qui est de 109 femmes et les hommes sont 2. Les cas des hommes sont vraiment très rares, un garçon nous a raconté qu'il est victime de sodomie avec un homme plus âgé que lui. Il nous raconte l'histoire que : dès l'arrivée de sa mère à la maison, elle a constaté que son fils pleurait et lui demande de le bercer, car il a très mal au ventre ainsi qu'à l'anus. Sa mère a pensé qu'il a tout simplement mal au ventre, mais s'étonne vu que celui-ci n'arrive plus à se lever du lit. Après avoir longuement réfléchi, son frère a raconté à leur mère qu'il a tenté de faire caca dans le pot de chambre cinq fois, mais qu'il n'arrive pas à faire ses besoins. Face à ce dire, sa mère a décidé de le laver, à sa grande surprise elle a constaté beaucoup de sang sur son lit et elle a aussi constaté que l'anus de son fils est grand ouvert et c'est pour cette raison qu'elle a décidé de l'amener au CHUGOB pour se faire examiner.

3) L'âge des victimes de violences sexuelles :

Voici un tableau qui démontre les âges des principales victimes attribués entre 3 et 18 ans pour nos enquêtes :

**Tableau n°10 : Répartition des cas selon l'âge des victimes**

Âge	Nombre
3 à 6 ans	11
7 à 14 ans	60
15 à 18 ans	40
TOTAUX	111

*Source : enquête personnelle, juillet 2018*

Selon ce tableau, le cas de violence sexuelle ne regarde pas l'âge, il touche essentiellement les enfants et les adolescentes. Mais il y a des enfants qui sont violées sexuellement à l'âge de 3ans. D'après les entretiens avec les enfants victimes de violence sexuelle, l'agresseur est souvent proche de la victime, puisqu'elle sait la personne et elle le suit facilement (voir encadré n°1, p.34). Les enfants âgées de 15 à 18 ans qui sont dans l'âge de savoir raisonner, dont son niveau mental, ont beaucoup progressé et ils commencent à s'éloigner du cercle familial et à fréquenter d'autres personnes avec différente culture sociale.

**Encadré n°01 : Enfant victime de violence sexuelle par son voisin**

Après les feux d'artifice, cette fille n'a pas trouvé sa mère. Sur la route, elle voit un monsieur qui habite proche de chez elle. Il l'a proposé de rentrer avec lui à la maison. L'enfant accepte donc elle le suit. Quant ils arrivent dans le quartier, ce monsieur l'a proposé de venir dormir avec lui. L'enfant n'a pas accepté et il l'a forcé. Après avoir fait ce qu'il a fait, il a encore dit qu'une autre fois il lui donnera de l'argent pour qu'il puisse recommencer. Et le matin, il l'a dit de ne pas raconter cela à personne sinon il peut la tuer. [Valisoa, 14ans, F, date de viol : juin 2018, auteur : Voisin]

*Source : enquête personnelle, juin 2018*

Nous avons trouvé que l'agresseur est son voisin dans le même quartier, elle l'a suivi, car elle le connaissait. Pour le cas présenté ci-dessus, le violeur est âgé de 43ans, il est divorcé et son travail est agent de sécurité dans une entreprise où l'horaire de travail est très chargé. La fille est 14 ans qui abandonnent l'école à la classe de 9<sup>e</sup> pour raison de revenu faible dans la famille.

**4) Niveau d'instruction des enfants victimes de violence sexuelle :**

La pauvreté des ménages est l'un des facteurs de blocages de la scolarisation. Des inégalités sociales ont causés une inclusion ou un abandon scolaire d'un enfant. D'ailleurs

les enfants qui avaient un niveau scolaire faible ou victime de l'abandon scolaire sont les plus agressés. Voici un tableau qui montre les niveaux scolaire des VVS :

Tableau n°11 : Niveau scolaire des VVS (2018)

Niveau scolaire /Mois	Moyenne section	Primaire	Secondaire	Lycéen	Abandon scolaire	Formation professionnelle
<b>MAI</b>	01	07	08	03	18	04
<b>JUIN</b>	03	04	10	03	15	03
<b>JUILLET</b>	01	05	08	04	11	03
<b>TOTAUX</b>	05	16	26	10	44	10

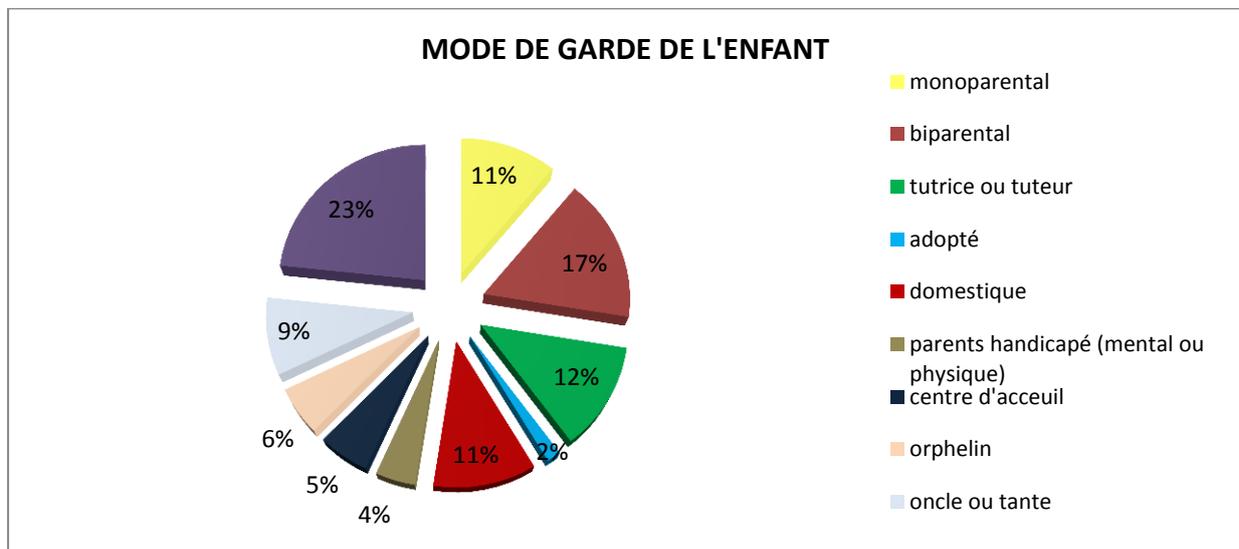
*Source* : Document personnel mois de mai, juin et juillet 2018

Selon ce tableau, nous évoquons que les enfants qui font un abandon scolaire qui a eu 44 victimes, les enfants en classe secondaire sont 26, les enfants en classe primaire sont 16, les enfants qui font une formation professionnelle sont 10, les lycéens sont 10 et les enfants en moyenne section sont 05. Lors de ce tableau, nous voyons que les enfants niveau scolaire moyen sont les plus affectés.

5) Le mode de garde des enfants victimes de violence sexuelles :

Chaque famille a sa situation, il y a des familles biparentales et des familles monoparentales. À l'issue des entretiens auprès des victimes et leurs parents, nous évoquons ce graphe pour vous montrer des différents cas des victimes :

Figure n°5 : Récapitulation de mode de garde de l'enfant



*Source* : enquête personnelle, centre Vonjy, mai, juin et juillet 2018

D'après ce tableau, les enfants qui n'habitent pas avec leur parent sont les plus nombreux. Les 23% des enfants sont habités avec leurs grands-parents, dont les 17% vivaient avec l'un des deux, père ou mère seulement. Il y a des enfants qui vivaient au centre et amenés par les assistantes sociales ou les éducateurs pour consulter un médecin, afin de savoir son état de virginité.

En outre, les personnes à risque peuvent se catégoriser comme suit : les enfants vivant avec un seul parent; les enfants vivant avec des membres de la famille élargie; les enfants souffrant d'un handicap physique ou mental ; les enfants nés de viol; les enfants ayant déjà subi un viol ; les orphelins ; les domestiques et les enfants qui habitent au centre.

#### 6) Fonctions des parents :

Actuellement, chaque parent ou les personnes qui gardent l'enfant, ayant sa propre activité de revenu, pour nourrir sa famille. Pour bien appréhender, voici un tableau qui montre les fonctions des parents de 111 échantillons pendant ce stage :

Tableau n°12 : Récapitulatif des fonctions des parents des enfants victimes

Libellé	Nombre
Fonctionnaire	28
Marchand ou marchande	39
Couturière ou couturier	14
Lessivage	50
Domestique	13
Gardien	15
Pêcheur	20
TOTAL	179

Source : enquête personnelle, centre Vonjy, mai, juin et juillet 2018

Selon ce tableau, les enfants qui ont un revenu faible qui a subi de violence sexuelle. Bien que la pauvreté puisse être le principal catalyseur, de nombreux enfants issus de la famille pauvre ou à faible revenu familial contiennent les 45% des cas de violences sexuelles. On peut évoquer aussi que les parents travaillaient comme marchand (es) et lessivages ont le plus hausse nombre des fonctions des parents. Puisque les parents n'ont pas le temps de discuter ou de parler avec leurs enfants, ils n'ont pas des personnes avec qui ils parlaient ses problèmes, ses peines, ses manques, ses besoins. Les parents sortaient le matin et rentre tard le soir et quant leurs enfants demandaient de l'argent, ils laissent sur

la table avec un bout de papier pour information que c'est l'argent qu'il lui demande le soir.

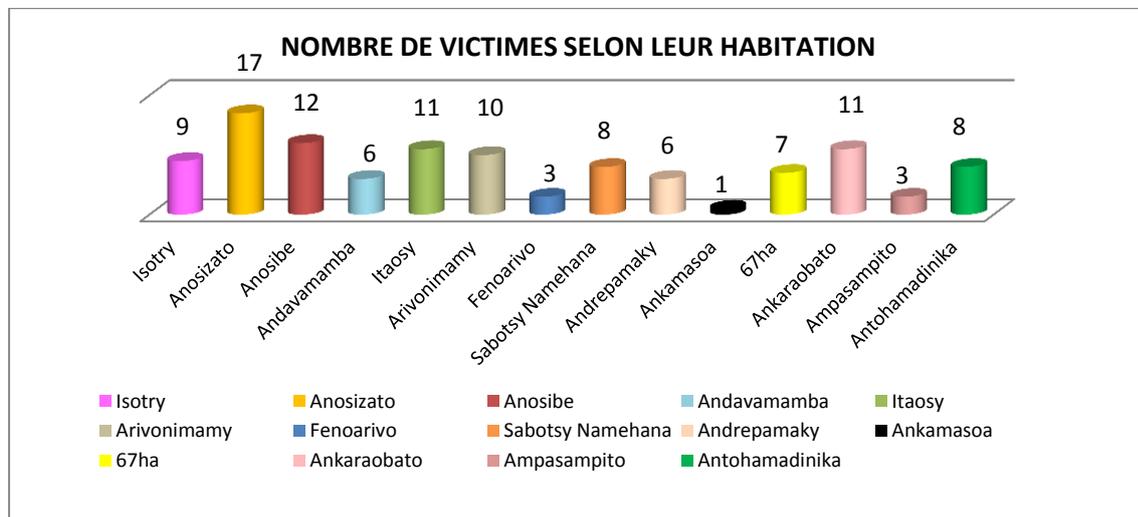
Durant ce stage, certain enfant venait au centre avec l'assistance sociale de la police pour raison que ses parents les poussent à se faire prostitué et la police a remarqué pendant le patrouille qu'elle est mineure. La pauvreté engendre des conditions qui accroissent la vulnérabilité d'un enfant face à l'exploitation sexuelle.

7) Identification du milieu :

La société dans laquelle nous vivons est constituée de nombreux groupes, sociaux, économiques, politiques, religieux, d'éducation, etc., et un individu donné est impliqué dans nombre de ces groupes. C'est cette implication multiple qui va orienter ses actions tout au long de son histoire de vie. Ce sont dès lors ces effets que l'analyse doit mettre en évidence et analyser à l'aide des caractéristiques jouant à chacun.

Voici un graphe qui montre les lieux d'habitation des victimes :

Figure n°6 : Nombre des victimes selon leurs lieux d'habitation



Source : enquête personnelle, centre Vonjy, mai/juin/juillet, 2018

D'après ce tableau, nous trouvons que les enfants habitaient à Anosizato en le plus hausse nombre des victimes qui est 20 victimes. Anosibe, Itaosy, Arivonimamy et Ankaraoabato ont la moyenne de 10, et les autres sont entre de 1 à 9 comme Isotry, Sabotsy Namehana, Andavamamba, Andrepamaky, Ampasampito, 67ha, Fenoarivo et Ankamasoa.

8) Affinités dans la famille (communication et filiation entre parents-enfants)

Le lien de parenté comme la filiation, l'alliance, ou l'adoption qui unit une famille selon les dispositions légales en vigueur. Cela demandait des obligations au membre de la famille à l'autre, notamment Mari-Femme ; Parents-Enfants. De nos jours, les responsabilités des parents d'assurer les besoins fondamentaux de leurs enfants ne sont pas forcément garanties. Malgré l'amélioration sans cesse du niveau de vie quotidienne, la crise politique qu'économique chez nous, ne fait qu'aggraver la situation. Par conséquent, beaucoup de famille est en conflit en ne supportant pas la situation via la séparation de vie, la demande de divorce, le désengagement parental. Ces différents phénomènes sociaux peuvent pousser les uns à l'autre à construire une nouvelle vie en dehors de la familiale. Chacun qui veut vivre sa vie autonome, à titre d'exemple, les mères célibataires divorcées occupant l'avenir de leur enfant grâce au petit travail, les enfants de la rue qui peuvent survivre avec les donations, les travaux pénibles.

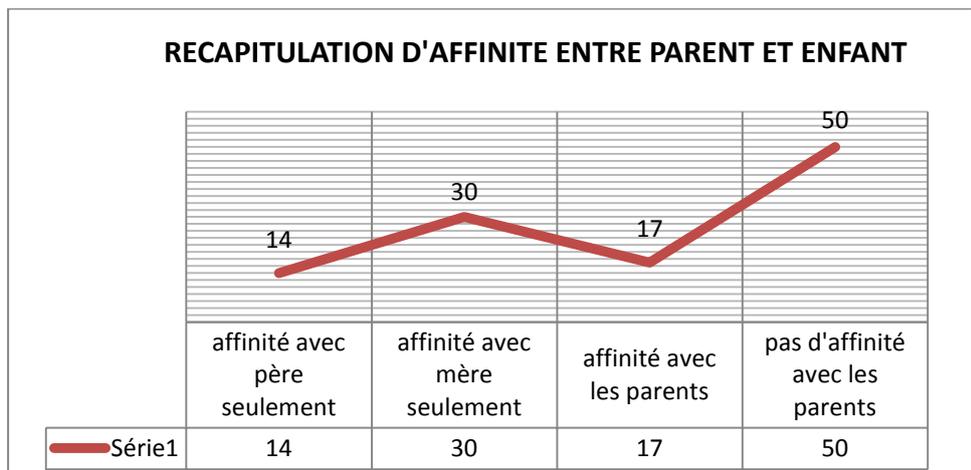
Selon cette réalité, nul n'est meilleur que de vivre ensemble avec la famille malgré ce qui s'est passé à l'intérieur comme Antoine Spire Artiste<sup>14</sup>, a dit : « L'Autonomie consiste à se donner à soi-même envers les autres une Loi, plutôt que de la recevoir de la nature ou d'une autorité extérieure. »

Cette insuffisance de discussion peut favoriser l'entrée des enfants dans le mariage précoce et la prostitution infantile. Les enfants ont besoin de discussion familiale par rapport à l'éducation sexuelle surtout les filles pour les donner une affirmation à la vie sexuelle. Voici un diagramme qui montre l'affinité entre mère et fille dans notre centre :

---

<sup>14</sup>Antoine Spire Artiste, écrivain, Journaliste (1946)

Figure n°7 : Évaluation d'affinité entre parent et enfant



Source : enquête personnelle, centre Vonjy, mai/ juin/juillet, 2018

Les données disent que 50 victimes sur 111 n'ont pas d'affinité avec les parents, certains entre eux n'habitent pas avec leur parent et les autres sont orphelins, handicapés. 30 a une communication et filiation entre mère et fille, 17 ont une affinité avec les parents et 14 ont une affinité avec son père. Les enfants ont besoin d'affinité avec les parents pour y mettre confiance.

Pour conclure, nous avons découvert un panorama de victime de violence sexuelle comme suit : leur âge et sexe, leur niveau d'instruction, leur mode de garde, l'affinité avec leur parent, les activités de revenu de ses parents, l'identification du milieu.

Et on va voir dans le chapitre suivant la catégorisation de violence sexuelle.

## **Chapitre 5 : Catégorisation de la violence sexuelle**

Nous évoquerons dans ce chapitre qu'il y a des types de violences sexuelles trouvés dans le centre et les formes de violence sexuelle selon l'Unité de Protection de l'Enfance (UPE).

### **I. Les types de violences sexuels trouvés dans le centre .**

Les violences sexuelles sont un phénomène de grande ampleur au sein de la population malagasy. Elle comprend des différents types comme :

#### **1) Attouchement :**

C'est une sorte de harcèlement sexuel qui consiste à toucher ou caresser les enfants sur ses parties intimes comme son sein, son appareil génital afin de l'exciter pour avoir un rapport sexuel.

Les attouchements de père dans les milieux intimes des enfants sont aussi une sorte de violence sexuelle, seule la mère qui a le droit de toucher dans le milieu intime des enfants. C'est pour cela que les médecins qui prescrivent les enfants demandent la réquisition de police ou au tribunal avant d'examiner l'enfant. D'après les médecins, les parents consistent à la consultation de l'enfant, car il y a des parents les poursuit judiciairement pour acte d'attouchement sans présence d'eux.

Durant ce stage, nous avons 20 de victimes d'attouchement sur 111 et les parents poursuivent judiciairement.

#### **2) Fellation :**

Il vient du mot latin « fellatio » dérivé de fellare qui signifie « sucer », consiste pour une personne à stimuler le pénis de son partenaire ou son agresseur avec la bouche ou les lèvres ou la langue.

Il y a des auteurs qui forçaient les enfants de sucer son pénis ou autre, cela aussi est une forme de violence sexuelle que la loi peut le condamner en prison. Tout à coup, cette forme de violence sexuelle est peu nombreuse au centre puisqu'il a eu 10 victimes parmi les 111 enfants. Pendant l'entretien, une fille nous a raconté l'acte de viol que son oncle la

fait. Elle nous a raconté que :cet homme est venu à la maison quand la mère n'était pas là. Il a proposé à cette enfant de venir dormir avec lui et il lui donnera de l'argent. L'enfant n'a pas accepté donc il l'a forcé. Après avoir fait ce qu'il a fait, il a encore dit de sucer son pénis, l'enfant pleure, mais il l'a forcé.

### 3) Pédophilie :

C'est une sorte d'abus sexuel envers les enfants. Ce terme peut également être utilisé pour désigner la pornographique mettant en scène des enfants. Or, le pédophile c'est la personne ayant une préférence sexuelle envers les enfants.

La pédophilie est un terme bien utilisé dans un acte de film pornographique que les mineurs sont en jeu de scène. Cela n'a pas son consentement ou ils ont forcé. Celle-là aussi peut trouver dans le domaine l'exploitation sexuelle des mineurs comme exemple prostitution ou mariage forcé avec une personne plus âgée qu'elle.

Plusieurs moyens sont utilisés tels que les photos, les films, des représentations visuelles ou audio et des écrits, et elle peut être distribuée à travers des revues, des livres, des dessins, des cassettes vidéos, des téléphones portables et des disquettes ou dossiers informatiques.

On a trouvé 75 cas d'abus sexuel envers des enfants, dont 2 cas de kidnapping (avec viol) et 20 cas d'attouchement et 23 cas d'inceste.

### 4) Sodomie :

Elle consiste à une pénétration anale soit avec la verge, soit avec un objet remplaçant le pénis. La sodomie est aussi bien pratiquée par les couples homosexuels ou aussi les hommes ou les femmes qui violent un petit garçon ou personne de même sexe. Cette forme de violence sexuelle ne voit pas toujours chez les enfants, mais il y a juste des moments.

On a trouvé 2 cas de sodomie pendant ce stage dont les victimes sont tous hommes. Un petit garçon nous a raconté que le violeur est son colocataire. Pendant que sa mère allait acheter les nourritures, cette femme rentrait à la maison et le dit que sa mère l'a donné ce médicament pour lui. Il l'a mangé et après il est inconscient. Quant sa mère rentrait, il le voyait s'allonger sur le canapé et pense qu'il dormait, il ne le réveillait pas

après 5 heures de temps et elle l'amène à l'hôpital. Quant il est conscient, il raconte tout à sa mère et le médecin l'a envoyé au centre pour vérification de son état. Après l'expertise médicale, le médecin a confirmé qu'il est victime de sodomie.

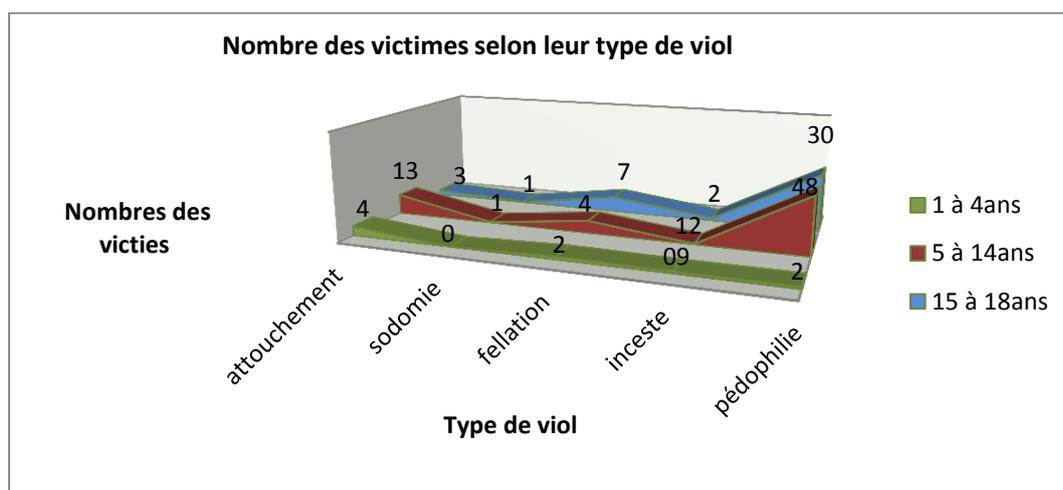
5) Inceste :

L'inceste qualifie les relations sexuelles entre parents et enfant, ou entre enfant d'une fratrie y compris les demi-frères et demi-sœur, entre grands-parents et son petit enfant ou encore entre tante ou oncle et neveu ou nièce ou dont le degré de parenté les empêche de se marier.

Cette forme de viol est un abus sexuel intra familial. Il s'agit de l'abus sexuel sur l'enfant par un membre de sa famille. Le centre a recueilli 23 cas d'inceste dont le nombre des oncles et cousin ne sont pas comptés.

Selon le Code pénal malagasy<sup>15</sup>, le viol ou la tentative de viol sera puni de cinq à dix ans d'emprisonnement. Dans les autres cas, la peine sera de deux à cinq ans d'emprisonnement. Conformément à l'Article 332 du Code pénal malagasy (modifié par la Loi n° 2000-021 du 30.11.00): « les actes sexuels sans consentement clair et explicite de l'enfant sont des formes de violences sexuelles ». Voici un diagramme qui montre les nombres des enfants victimes de violences sexuelles pendant les 3 mois de notre stage selon les différents types :

Figure n°8 : Répartition des nombres de victimes selon le type de viol



Source : enquête personnelle, centre Vonjy2018

<sup>15</sup> Article 332 du Code pénal malagasy (modifié par la Loi n°2000-021 du 30.11.00)

D'après ce graphe, la pédophilie a le plus hausse nombre des victimes qui est de 75 au total. Tous ces types de viol ont des conséquences physique, mentale et sociale sur les enfants. Ces formes de violence peuvent être aussi un viol moral si la victime est hors d'état de consentir pour cause d'idiotie ou d'ignorance.

## II. Les formes de violence sexuelle selon l'UPE :

Il y a d'autres formes de violence sexuelle qui n'est pas sous préoccupation de centre. Mais l'Unité pour la protection de l'enfance est mise parmi les formes de violence sexuelle. Et il affirme que toutes formes de violences sexuelles<sup>16</sup> sont concernées même les cas les moins fréquents selon l'UPE (Unité de Protection de l'Enfance). Pour l'UPE, toutes les choses hors du droit des enfants, comme sorte de viol, qui se manifeste sexuellement sont une violence sexuelle.

Il y a d'autres formes de viol, mais les sociétés ne savaient pas qu'il est de sorte de violence sexuelle :

### 1) Le détournement des mineurs :

Ce cas de détournement des mineurs est plus courant dans notre pays. Certaines commettent une fugue avec une personne plus âgée qu'elle à raison de sortir la nuit ou aller à la boîte de nuit avec ses amis et son petit ami. La police des mœurs SCPMPM Tsaralalàna a évoqué pendant une interview<sup>17</sup> avec les journalistes que l'année 2017, il reçoit 328 cas de détournement de mineur dont 2 auteurs ne sont pas à plaintes reçues mensuellement. Les auteurs ne sont pas les seuls à condamner, car la loi prévoit également que les personnes détenant l'autorité parentale peuvent être tenues responsables des actes de leurs enfants. De ce fait, les parents sont dans l'obligation de veiller et de surveiller leurs enfants.

### 2) L'exploitation sexuelle des enfants :

Il s'agit d'une violation fondamentale des droits de l'enfant qui comprend l'abus sexuel par l'adulte et une rétribution en nature ou en espèces versée à l'enfant ou à une ou

---

<sup>16</sup>Rapport COCASS, 2006 et mi-2007 ; entretien avec le Dr Hamdaoui « Association ne touche pas à mon enfant ». Le 14 octobre 2013 ; entretien avec Mme Saadia Serghini, coordinatrice nationale de l'UPE Casablanca. Le 14 février 2014

<sup>17</sup> Détournement de mineur en 2017 : 27 cas par mois enregistrés par la gazette Les Nouvelles sur 13/01/2018 par sera R.

plusieurs tierces personnes. L'enfant y est traité comme un objet commercial et comme un objet sexuel. Ainsi, l'exploitation sexuelle est un abus sexuel dans lequel l'enfant n'est considéré non seulement comme objet sexuel, mais en plus un bien de consommation.

Nous avons trouvé 4 cas d'exploitation sexuelle dont les parents les font marier avec un homme plus âgé qu'elle et lors que le garçon ne donne plus de l'argent, les parents font une plainte contre lui.

### 3) Le mariage précoce :

Le mariage des enfants constitue encore un fléau social pour le pays. La stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants ambitionne de réduire la moitié de ce fléau qui entrave le développement des enfants, plus particulièrement les filles. Violation des droits, isolement, nonaccès à l'éducation et à l'épanouissement, grossesse précoce, violence physique, morale et sexuelle, c'est ce que doivent subir les jeunes filles victimes de mariage précoce. Une situation qui touche de nombreuses jeunes filles malagasy de moins de dix-huit ans. En effet, la prévalence moyenne du mariage des enfants est de 41,2% au niveau national<sup>18</sup>.

Nous avons trouvé 23 cas des enfants victimes de grossesse précoce durant ces trois mois de stage qui sont entre 14 à 18 ans.

### 4) La prostitution infantile :

Elle est définie comme « le fait d'utiliser un enfant aux fins d'activités sexuelles en échange d'une rémunération ». La prostitution des enfants a lieu lorsqu'un enfant est mis à la disposition d'une tierce personne à des fins sexuelles et qu'une transaction commerciale a lieu. Ces actes peuvent se produire dans plusieurs endroits différents, notamment des maisons closes, des bars, des boites de nuit, à sa maison, des hôtels ou encore dans la rue.

Nous avons trouvé 4 cas de prostitution infantile dont les parents les font sortir avec une personne plus âgée qu'elle pour les aider financièrement.

### 5) Le tourisme sexuel :

Le tourisme sexuel impliquant les enfants n'est pas une forme de tourisme, mais une déviance du tourisme par lesquelles des enfants garçons ou filles sont mis à la disposition

---

<sup>18</sup> UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance), rapport sur des enfants victimes de grossesse précoce, novembre 2017

pour satisfaire les désirs sexuels des touristes<sup>19</sup>. Ici il s'agit d'exploitation sexuelle à des fins commerciales par les personnes qui voyagent d'un endroit à un autre et qui s'adonnent à des actes sexuels avec des mineurs.

Ce cas ne voyait pas dans le centre Vonjy Antananarivo, mais dans les autres zones d'implantation. On énumérait ce type de violence sexuelle dans notre travail pour vous affirmer qu'il est aussi une forme de violence sexuelle.

#### 6) La négligence :

C'est un manque face aux besoins fondamentaux de l'enfant qui devrait être assuré par l'adulte responsable. Comme exemple, la privatisation partielle et totale de soins ou de nourriture la mise à l'écart de l'enfant. On distingue plusieurs types de négligence que l'on trouve au sein de la société : la carence alimentaire, la carence affective, la négligence relative à l'habillement, la négligence dans l'hygiène, ou encore la négligence relative à la sécurité de l'enfant. Les besoins de ce dernier, tant physiologique qu'affectifs ne sont donc pas satisfaits.

Nous évoquerons que 75% des enfants viennent au centre sont victimes de négligence parentale faute qu'autant des enfants n'habitent plus avec leur parent.

En bref, ces cas sont plus voyants dans notre pays même le cas le moins visible sur la haute terre centrale. Il y a des cas qui sont vraiment rares à la haute terre centrale comme le tourisme sexuel. Le mariage précoce est visible dans toutes les régions. Et le détournement des mineurs sont les cas les plus fréquents dans toutes les régions, du faite qu'Antananarivo a eu 328 cas enregistrés pendant l'année 2017. Il y a des cas de détournement des mineurs qui viennent au centre pour une expertise médicale.

Nous évoquons dans ce chapitre les différentes formes de violence sexuelle comme l'inceste, la pédophilie, la sodomie, l'attouchement et la fellation. Selon l'Unité de protection de l'Enfance, il a des autres types comme le détournement des mineurs, l'exploitation sexuelle, le tourisme sexuel, la prostitution infantile, le mariage précoce et la négligence.

Nous évoquons les principaux facteurs de violence sexuelle dans le chapitre suivant.

---

<sup>19</sup> ECPAT France ; l'exploitation des enfants à des fins commerciales ; [www.ecpat-madagascar.org](http://www.ecpat-madagascar.org)

## **Chapitre 6: Les principaux facteurs de violence sexuelle**

Plusieurs facteurs peuvent être tenus responsables du viol aussi bien chez les agresseurs que chez les victimes. Les entourages (famille, amis, société), la consommation de drogue et d'alcool, le développement de la technologie, les comportements des enfants, le niveau d'instruction, la pauvreté sont cités parmi ces facteurs.

### **A. Facteurs liés à l'environnement social :**

Les mauvais amis peuvent influencer une personne de faire un quelque chose indésirable qui l'incite à boire des boissons alcoolisées ou à sortir de la maison sans demander la permission des parents et n'écoute pas l'interdiction des parents. En outre, il y a des choses que les enfants ne trouvent pas à sa famille, mais il trouve sur ses amis, alors il fait tous pour qu'eux restent toujours son ami. Comme exemple, les parents n'ont pas le temps de discuter avec ses enfants concernant sa vie amoureuse et les enfants ont besoin de cette discussion. En effet, ses amis les donnent toujours de conseil à propos de cela, et il préfère écouter ses amis que ses parents. Par conséquent, il pose de confiance à ses amis.

Durant ce stage, nous prouvons que parmi les filles qui ont été victimes de violences sexuelles, à une insuffisance de communication et cohésion familiale au sein de son foyer. Comme exemple, elle vivait dans une famille sans père ou sans mère malgré que ses parents soient divorcés. De la part, l'espace d'expression inexistant au sein de la famille ou un parent qui dicte son point de vue à l'enfant dont la parole n'est pas toujours valorisé. Dans la famille, s'il n'existe pas une véritable communication entre parents et enfants, et si la confiance n'existe pas, surtout en ce qui concerne les questions liées à la sexualité, alors l'enfant se retrouve face à ses propres questions, ce qui expose au risque d'être confronté à des abuseurs potentiels ou avoir des informations erronées.

Face à cela, la carence affective peut inciter un manque d'amour et d'éducation familiale. Mais cela donne une meilleure attitude aux enfants pour conquérir à la vie. En outre, la réaction de la famille après le viol se concentrant sur le fait de rétablir l'honneur familial « perdu ».

Encadré n° 02 : Enfant victime de viol collectif

Ce jour, son père l'a amené au centre, car elle est victime de viol collectif. Elle jouait avec ses amis dans la cour de sa maison. Elle raconte que son ami a dit d'enlever son pantalon et l'un des deux monte sur elle et l'autre aussi fait la même chose. Elle ne disait rien au parent, mais son père a vu du sang sur son pantalon. C'est pour cela qu'il allait au centre. [Stéphanie, 06ans, F, auteur : amis, viol collectif]

familles riches que chacun a sa chambre à coucher et il y a les familles pauvres qu'une seule grande chambre pour tout le monde. Quant à la famille pauvre, les enfants voyaient tous les choses que les parents font et les entendaient disputer.

**B. Facteurs liés à la consommation d'alcool et de drogue :**

La prise de toxique est aussi assez souvent constatée (alcool et/ou drogue). Le sujet va parfois rechercher l'effet des substances consommées pour l'aider passé à l'acte. Cependant, ce sont les effets désinhibiteurs favorisant le passage à l'acte. Le toxique consommé permet donc le passage à l'acte dans le premier cas, et le provoque dans le second. L'alcool et la drogue obscurcissent le jugement.

Du coup, certains peuvent par exemple avoir plus de mal à comprendre le refus de ses avances et penser que même si une personne lui dit non, au fond d'elle, elle en a envie et qu'ils ne font donc rien de grave en la forçant. L'alcool et la drogue peuvent renforcer ce genre de comportement et ils n'ont pas le contrôle, mais juste son désir de le satisfaire même ils tuent une personne pour lui faire jouir. Lors de cela, le personne consomme plus d'alcool ne sont pas le même avec le personne qui utilise la drogue, le dosage n'est pas le même. Certaines personnes qui venaient au centre Vonjy sont victimes de violence sexuelle causée par la consommation des objets stupéfiants comme suit. (Voir encadré n°03)

Encadré n°03 : Enfant violé causé par la consommation d'alcool de son grand-père

Elle est une jeune fille âgée de 10 ans, elle était violée par son grand-père. Elle raconte que son grand père l'a demandé de le masser, mais elle ne fait pas. Après, il a dit de l'amener dans la douche. Son grand-père était ivre ce jour-là. Tout d'un coup, il l'a poussé et enlève tous les vêtements et il m'a menacé de ne rien dire à personne sur ce qu'il m'a fait. Elle a tout raconté à sa mère et c'est elle qui la emmenée auprès d'un médecin. [Voary, 10 ans, F, auteur : grand-père]

Source : entretien avec les victimes, centre vonjy, mai 2018

Ainsi, les hommes ont plus tendance à se montrer violents quant ils ont ivre, parce qu'ils considèrent qu'on ne les tiendra pas responsables de leur comportement. Ici, ce grand-père a dit qu'il est inconscient pendant cet acte et il n'admet pas sa faute.

### C. **Facteurs liés aux comportements des enfants (habillement et gestes) :**

Les individus sont les producteurs de leur propre action. Bien que vivant dans un même cadre social, chaque acteur social<sup>20</sup> donne un sens individualisé à l'action selon les circonstances aux objets et les situations qui caractérisent ce cadre social. C'est l'un des facteurs de la violence sexuelle qui attire les hommes de violer une fille. C'est pour cela que Georges Herbert Mead affirme que : « Les symboles sont nécessaires et importants aux interactions entre les individus »<sup>21</sup>. Il insiste sur la dimension symbolique des conduites, notamment sur les valeurs et les significations que les individus en une interaction attribuent à leurs gestes. Ici, on parle de la violence sexuelle, nous insistons sur la cause du viol qui s'enracine dans toutes les modalités de communication comme la modalité verbale, la modalité gestuelle, la modalité vestimentaire.

#### Encadré n° 04 : Enfant violé causé par ses gestes

Sa mère est travaillée dans la zone franche. Elle est fille unique et elle est gâtée trop. Elle aime bien l'habillement sexy. Un jour, son oncle venait à la maison pour raison de distribuer une invitation de mariage de son fils. Elle vient juste de réveiller et son oncle l'a vu avec un minishort et du débardeur. Quant elle l'a vu, elle fait un gros câlin et disait à son oncle qu'il la manquait. Tout à coup, son oncle l'a dit de faire un rapport sexuel avec lui et il la donnera de l'argent. Elle accepte et elle ne disait rien à sa mère. Sa mère l'a remarqué qu'elle avait des nouveaux vêtements. Un jour, elle ne rentre pas à la maison et le lendemain la police appelle sa mère de venir au commissariat et puis les renvoyait examiner au centre. [Prisca, 16ans, F, auteur : oncle]

Source : entretien avec les victimes, Centre Vonjy, juillet 2018

Ainsi, l'action se fonde à partir des interactions interpersonnelles par des gestes et des habillements. À nos jours, la modernisation influence les jeunes, surtout sur les habillements et les gestuels. Les jeunes d'aujourd'hui aiment d'être au top sur la mode. Les humains agissent à l'égard des choses en fonction du sens interprétatif, ce sens est provient des interactions que chacun a avec autrui.

<sup>20</sup> George Mead « Approche interactionnisme symbolique », posté le 23 octobre par Marc Jahjah

<sup>21</sup> George Mead « approche interactionnisme symbolique » cité par BAYEDILA, op.cit p.3

#### **D. Facteurs liés à influence des NTIC :**

Les mauvaises influences des films (vidéo; télévisions; internet) se manifestent au niveau du comportement des individus sans exception, plus particulièrement des enfants et les adolescents. Les moyens audiovisuels vulgarisent souvent toutes les formes de violence physique, dont les agressions sexuelles qui deviennent alors une pratique courante et normale pour tout le monde qui trouve dans le film des idées à imiter. Ils sont envahis par des publications érotiques et des actes de violence sexuelle montrant la force et l'autorité des hommes. Ces images font renaître chez certains individus la curiosité et le désir d'accomplir l'acte de violence sexuelle. Mauvaise utilisation de l'internet comme Facebook, de se faire amis avec tout le monde, le fait d'accepter sans exception toutes les personnes qui fait une demande d'amis (voir encadré n°05 ).

#### **Encadré n° 05 : Enfant violé causé par l'influence de la nouvelle technologie**

Ce matin-là, sa mère a entendu un enfant qui crie, elle était étonnée et elle s'est levée précipitée pour voir. Là elle voyait son frère entrain de violer sa fille qui n'était encore que 6ans. Quand elle lui a demandé pourquoi il l'a fait, il a dit qu'il voyait un film à la télévision et après le rapport sexuel que la personne a fait, il dit que c'est bien. Et je le refais avec elle, car on a vu ce film ensemble. Tout de suite, sa mère allait au fokontany et ce sont eux qui nous avons dirigés où aller et quoi faire envers cette situation grave. [Valisoa, 6ans, F ; auteur : oncle, 14ans]

Source : enquête personnelle, centre Vonjy, juillet 2018

Ainsi les enfants interprétaient les films ou les vidéos ou les images qu'il a vues. Ces chez certains individus la curiosité et les désirs d'accomplir l'acte de violence sexuelle.

Finalement, cette façon de penser la vie sociale et l'action collective a des conséquences pour toutes les questions concernant la manière dont la science sociale peut et devrait être menée. C'est pour cela que les symboles ne peuvent pas être séparés par les facteurs comportementaux des enfants, car les acteurs peuvent avoir un jeu d'influence et du charisme. En outre les psychologues affirment que les enfants qui a une vie familiale instable et déjà victime de violence durant l'enfance font l'acte violence sexuelle, car pour eux c'est ça qu'on appelle « amour ».

### **E. Facteurs liés à la pauvreté du ménage :**

Ainsi, l'exploitation sexuelle est un abus sexuel dans lequel l'enfant est considéré comme objet sexuel, mais en plus un bien de consommation. L'élément clé qui distingue les deux et est donc la rémunération.

Chaque famille a un problème financier, il y a des enfants survivant par une famille monoparentale. Selon les cas des enfants victimes de violence sexuelle qui viennent dans le centre Vonjy, les parents les poussent à se mettre ensemble avec un homme plus âgé afin qu'elle subvienne aux besoins de la famille. Les filles se mettent avec cet homme pour un manque de l'argent dans le foyer, et non par amour. Or, si le garçon ne donne pas l'argent à la famille, les parents portent plainte que le garçon fait un détournement de mineur. Cela favorise l'exploitation sexuelle des enfants sous forme de mariage précoce et prostitution infantile.

Certains cas de viol sont sous forme d'exploitation sexuelle, parmi les 111 enfants il y a 75 cas d'abus sexuel, dont les 20% sont victimes de l'exploitation sexuelle par des personnes plus âgées qu'elle. Tant que les abuseurs ne donnent pas l'argent, les parents dénoncent à la police comme acte de détournement de mineur. Tel le cas d'une jeune fille âgée de 16 ans du centre Vonjy, et la mère acceptent l'arrangement avec cet abuseur et elle ne se poursuit plus au tribunal.

Durant notre stage, nous trouvons des différents facteurs de violence sexuelle comme : les facteurs liés à la consommation des drogues et alcools, les facteurs liés au comportement des enfants, les facteurs liés à l'environnement social, les facteurs liés à l'influence de NTIC, la pauvreté du ménage.

Et maintenant, nous passons aux répercussions de la violence sexuelle aux enfants victimes.

## **Chapitre 7 : Les répercussions de la violence sexuelle**

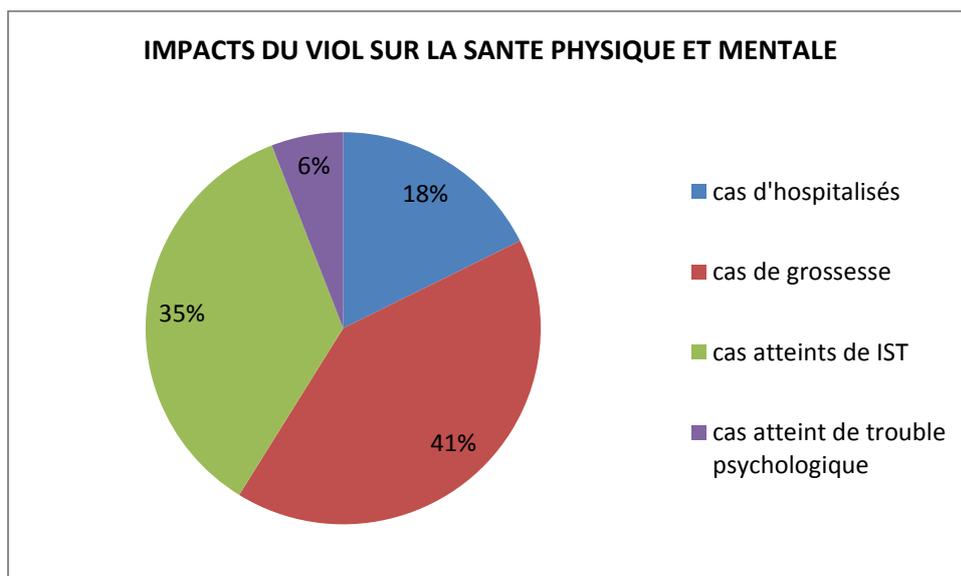
L'acte de violence sexuelle peut entraîner de différents impacts aux enfants victimes comme les conséquences médicales, les conséquences sociales et conséquences psychologiques.

### **A. Les conséquences médicales :**

Les violences sexuelles ont de sévères conséquences susceptibles d'affecter la vie et la santé des personnes victimes, sous toutes les dimensions, physiques, psychiques, sociales, spirituelles. Parmi les conséquences physiques, on relève des lésions, des abrasions, des brûlures, des traumatismes abdominaux ou thoraciques<sup>22</sup>.

Voici un graphe qui montre les impacts de viols sur la santé physique de l'enfant victime :

**Figure n°9 : Impact du viol sur la santé physique et mentale**



Source : donnée du centre Vonjy, juillet 2018

Selon ce graphe, 41% des enfants qui viennent dans le centre sont enceintes. Des infections sexuelles transmises comme le VIH/SIDA, peuvent survenir, selon les cas d'un enfant âgé de 17 ans qui est infecté et déjà transféré à l'hôpital Joseph Raseta Befelatana, car cet hôpital prend en charge les maladies transmissibles. Des douleurs, aiguës ou chroniques, peuvent résulter de la violence physique ou d'autres traumatismes internes ou

<sup>22</sup>OMS, Conséquences sur la santé : comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes. OMS/ RHR 12.43 Genève 2012.

psychosomatiques. La douleur peut être localisée dans les sphères génitales, anales ou abdominales ; la douleur peut aussi être générale, sans localisation spécifique, c'est pour cela que la victime est hospitalisée. Les conséquences à long terme des violences sexuelles comprennent aussi la stérilité, des fistules vésicales vaginales et un risque accru de divers problèmes de santé subséquents.

Voici un tout petit détail des conséquences médicales des jeunes filles sur la santé physique :

- 1) Le suicide : en 2018 il n'y a pas, mais l'année 2017 nous avons quatre(4) enfants suicidés pour raison de viol. Mais il y a une victime qui fait une tentative de suicide cette année. Cette fille nous a raconté qu'elle fait le suicide pour supprimer le visage du violeur dans sa tête et pour qu'elle oublie ce cauchemar qu'elle vivait. Après l'acte de viol, la victime peut soudain confronter des émotions et images terrifiantes qui font déferler en elle, accompagner une grande souffrance et détresse.
  
- 2) Les traumatismes : la mémoire traumatique est au cœur de toutes les troubles psychos traumatiques. Aussitôt qu'un lien, une situation, une affection ou une sensation rappelle les violences ou fait craindre qu'elles ne se reproduisent plus. Un parent nous a raconté qu'après le viol, son enfant s'isolait et qu'elle parlait parfois seule. Elle ne voulait plus parler à personne, ne faisait plus d'activité. Avec ses sensations, l'agresseur reste éternellement présent, à imposer aux victimes les mêmes actes atroces, les mêmes phrases assassines, la même souffrance volontairement induite.
  
- 3) Les infections : il y a certaines victimes qui ont eu une infection vaginale. Le médecin nous a dit que peut être que le garçon est malade et c'est pour cela qu'elle a une perte vaginale.

Il y a des victimes qui ont un problème de santé reproductive comme les fausses couches, les grossesses non désirées, les avortements clandestins pratiqués dans de mauvaises conditions d'asepsie, les infections sexuellement transmissibles, les troubles menstruels, les troubles gynécologiques, le dysfonctionnement sexuel.

## B. Les conséquences psychologiques :

Parmi les conséquences possibles des violences sexuelles sur la santé mentale et psychologique, on peut relever la détresse, l'auto culpabilisation, le sentiment d'isolement et la perte d'estime de soi, des troubles du comportement, y compris des troubles du sommeil, anorexie ou boulimie ; des abus de substances, un comportement sexuel à haut risque, des troubles psychiques, dont la dépression, des syndromes traumatiques tels les troubles de stress post-traumatiques, des troubles de l'anxiété tels l'aphasie, la perte d'audition, des idées suicidaires, des tentatives de suicide et autres formes de violences contre soi, pouvant entraîner la mort<sup>23</sup>. Nombreuses sont les victimes de viol qui vivent dans la peur, voire la terreur, traversant des épisodes mêlés de confusion, d'indignité, de colère et d'incapacité, des moments de culpabilité et de honte tant pour elles-mêmes qu'à l'égard de leur famille, par rapport à leurs aspirations profondes et à leurs croyances spirituelles.

Une grossesse consécutive à des violences sexuelles sera souvent cause de choc, de traumatisme, de crainte et de confusion ; venant s'ajouter à une expérience traumatique, elle aggrave la souffrance, le désespoir et le sentiment d'impuissance. L'impact sur leur santé est majeur que ce soit sur leur santé mentale pour 95% des victimes ont une troubles anxieux, dépressions, troubles de sommeil, troubles cognitifs, troubles alimentaires.

Voici quelques conséquences psychologiques que l'on trouve les plus souvent dans le centre :

### **1) Les symptômes physiques du stress**

- a. Des évanouissements : durant ces trois mois, 2 enfants à 111 s'évanouissent au centre à cause du choc.
  
- b. Une sensation de froid, des frissons, des tremblements, des sursauts, des palpitations : nous avons trouvé 80 sur 11 victimes qui ont ce genre de comportement

---

<sup>23</sup>OMS, Santé mentale et soutien psychosocial pour les victimes de violence sexuelle liée au conflit : dix mythes. OMS/HRP/12.17, Genève, 2012.

- c. La désorganisation mentale: les enfants ont une culpabilité qu'ils réussissent ou non ses études, car il a une difficulté scolaire. La peur et le traumatisme l'attaquent et ils se sentaient exclus et seuls. Les victimes ont une perturbation mentale et une insuffisance de relation de confiance avec personne. Il y a 7 enfants, habite dans un centre d'accueil et handicapé qui est dans cette confusion.
- d. des nausées, des vomissements, des maux d'estomac : nous avons trouvé 56 enfants et ils sont tous fatigués
- e. des céphalées : il y a 89 enfants ayant de maux de tête puisqu'elles sont peu d'être enceintes
- f. des douleurs dorsales, des douleurs diffuses dans tout le corps : les enfants victimes de viol collectif qui ont ce genre de maladie, ils ont 20 enfants

Pendant la consultation du médecin et les entretiens avec les victimes, ils ont des victimes qui ont beaucoup de stress durant le moment qu'elle raconte l'acte de viol quelle soumise. Il y a des victimes qui s'évanouissent pendant l'entretien puisqu'elle est sous le choc de violence sexuelle. D'ailleurs, on a trouvé des VVS qui tremblent et parlé trop fort pendant qu'elle raconte l'histoire de son viol.

## 2) Les symptômes comportementaux

- a. des pleurs, des cris, des rires nerveux, de la logorrhée (besoin de beau coup parler) : L'intervenant a pu vivre des évènements similaires et il exprime à ses entourages. Ceci peut ressusciter des souvenirs douloureux. Il sentait être embarrassé, éprouver l'envie de pleurer ou craindre de perdre le contrôle. Presque, les 111 victimes ont ce genre de comportement.
- b. Une impossibilité de se reposer ou de se relaxer, de l'agitation, des troubles du sommeil (insomnie, réveils nocturnes, cauchemars) : durant ce stage, des enfants disaient pendant les entretiens qu'ils font des cauchemars que l'agresseur est toujours présent. Et quant ils ont seul à la maison, il repense l'acte de viol qu'il subit. 96 enfants sur 111 ont ce comportement.

- c. Le refus d'être touché(e) physiquement : les enfants violés par son père ou son voisin ou son cousin font ce genre de comportement parce qu'ils ont peur que cette personne tentât de la violer. Nous avons trouvé 63 victimes.
- d. Des évitements de tout ce qui rappelle l'agression (lieux, personnes, discussions, relations sexuelles, etc.) : tous les enfants ont ce genre de comportement puisqu'ils ont peur qu'ils trouvaient l'agresseur là bas où ils ont. Nous trouvons 45 cas de ce symptôme comportementaux.
- e. Des difficultés de concentration : face à ses peurs, ils n'ont pas le courage de concentré surtout aux études. Nous avons trouvé 34 victimes de cette difficulté de concentration ;
- f. des troubles de l'appétit : Nous évoquerons 65 enfants qui ont un trouble de l'appétit selon leur parent.
- g. Un retrait émotionnel : les parents remarquent que son enfant s'isole, à une perte d'intérêt pour les autres, pour les activités habituelles. Ils hésitent à s'engager dans de nouvelles relations. Durant ce stage, nous trouvons 29 enfants qui ont un retrait émotionnel.
- h. une dépendance affective : par exemple, ne pas vouloir rester seul(e)), des bégaiements. Nous évoquerons 12 enfants qui ont une dépendance affective.
- i. De la colère et de l'agressivité : souvent manifestée à l'égard de l'entourage pour des choses banales. Nous évoquerons 32 enfants qui ont une colère et de l'agressivité.
- j. Des actes de revanche : nous trouvons 09 cas des victimes qui ont peur d'un acte de revanche.

Pendant l'entretien avec les victimes, nous remarquons que certaines des victimes pleurent, cris, peur de parler seul avec quelqu'un. Ainsi, les parents nous ont raconté

pendant la séance d'écoute qu'après ce viol son enfant ne mange pas tant d'aliments à la maison même que son gouter elle ne prenne plus.

### 3) **Les symptômes psychologiques**

- a. La peur : peur de ne pas être crû(e), peur de subir une autre agression sexuelle, peur de la réaction de l'entourage, peur des inconnus, peur d'avoir contracté une infection sexuellement transmissible (en particulier le VIH/SIDA), etc. nous avons trouvé 111 victimes sur 111 pour ce genre de comportement
- b. Des angoisses, de la crainte, des réactions d'épouvante : ils ont l'impression de vivre un cauchemar, crises de larmes, cries. Nous remarquons 45 enfants qui font cela.
- c. Des sentiments d'humiliation : les enfants ont de gêne, de honte, de déshonneur, le sentiment d'être sale et souillé(e), un dégoût de soi, une perte de l'estime de soi à ses entourages. Nous trouvons 53 enfants qui ont cette culpabilité.
- d. Des idées d'endommagement corporel : les enfants ont une impression que le corps a subi un dommage irréversible. On a remarqué 32 cas des enfants qui disaient pendant l'entretien.
- e. Des sentiments de culpabilité par rapport à son propre comportement : par exemple, de ne pas s'être défendu(e), sentiment de culpabilité par rapport à autrui (d'avoir infligé le déshonneur à la famille. Nous évoquerons 11 enfants qui ont ce genre de sentiment.

Lors de notre visite à domicile, des parents nous ont raconté le changement de leur enfant. Certains disaient que son enfant a une maladie mentale, certains nous disent qu'elle devient muette et sourde. Mais après la discussion avec les victimes, elles nous ont dit qu'elle souvient toujours les moments qu'elle passait avec l'agresseur et pendant qu'elle ne disait rien à la maison ses parents ne la demandent pas ceux qui se passent.

### C. Les conséquences sociales

Les conséquences sociales<sup>24</sup> des violences sexuelles sont inséparables de leurs conséquences psychologiques et affectives et contribuent à leur tour à en aggraver les effets. Il est fréquent que les victimes de viol soient culpabilisées, considérées comme déshonorées, indignes, souillées par le mal et la faute morale. On peut observer des réactions fortes, violentes, comme le rejet de la victime, qui se retrouve isolée, délaissée, au sein même de sa famille, reniée par la société. On peut aussi constater des stigmatisations sociales et des discriminations contre les victimes, leur conjoint, leurs enfants, leurs proches.

D'autre part, l'insuffisance de communication peut les amener au suicide, car elle est n'a personne à raconter ses peines et ses peurs. La société a mal jugé ces personnes, puisqu'en général sa famille l'a remet en cause de ce viol, mais elles sont presque des enfants innocents qui ne savent pas de faire un rapport sexuel. L'âge moyen des enfants victimes de violences sexuelles est de 3ans. Or, c'est la société qui est le premier réseau de protection de l'enfant qui peut le soutenir moralement pour qu'elle puisse conquérir la vie sans pensée à l'acte du viol.

Les conséquences sociales les plus fréquentes sont: l'isolement ou des comportements de fuite (déménagement, etc.) ; des interruptions de la scolarité (incapacité physique et/ou psychologique à poursuivre les études), l'incapacité à mener à bien les tâches quotidiennes.

#### Encadré n° 06 : Enfant orphelin qui demande une orientation éducative

Un des nos victimes a demandé de s'orienter dans un centre, pour qu'elle puisse continuer ces études. Ses amis savaient son histoire, car l'agresseur est son professeur de mathématique. Les élèves rigolent quand elle rentre en classe et ses amis ne veulent plus être amis avec elle. Elle est à l'âge de 14 ans et elle est orphelin depuis l'âge de 10 ans, ses tuteurs ne veulent plus qu'elle reste chez eux, car l'agresseur est frère de sa tutrice et on l'a orienté dans un centre pour qu'elle continu ses études. En outre, elle est amenée au centre par son voisin. [Heritiana, 14ans, F, auteur : professeur de mathématique, 40ans]

Source : entretien avec les victimes, centre Vonjy, juillet 2018

---

<sup>24</sup> Licence en psychologie, hypnose éricksonienne, EMDR, Thérapie brève psychothérapeute ; accueillir et soutenir les victimes de violence sexuelle approche orientée vers la solution ; Évelyne Josse

Un risque accru d'être à nouveau l'objet de violences sexuelles, la victime étant déconsidérée et dévalorisée par les membres de sa communauté. Or, les agressions sexuelles sont perçues comme une honte. Sa famille l'a renvoyée de chez elle. La victime est alors rejetée par leur famille.

Bref, il est donc essentiel pour les victimes de violences sexuelles d'être reconnues, protégées, informées, réconfortées, et de recevoir des soins spécifiques le plus tôt possible, afin d'éviter la mise en place de troubles psycho traumatique sévère et chronique. La prévention des violences passe avant tout par la protection et les soins des victimes.

## **Section 1 : Vérification des hypothèses**

Selon les hypothèses élaborées, l'encouragement à la discussion familiale par rapport à l'éducation sexuelle et la pauvreté des parents qui les conduisent à faire une exploitation sexuelle des enfants sont nos hypothèses de recherche.

### **Hypothèses 1 : Encourager la discussion familiale concernant l'éducation sexuelle**

L'insuffisance de discussion familiale concernant l'éducation sexuelle au sein de la famille entre mère et sa fille. La mère n'a pas le temps de discuter avec sa fille concernant sa vie amoureuse. Or, elle fait ce qu'elle fallait sans le savoir informer à la vie de couple par sa mère. Face à cela, l'environnement familial et le mode d'éducation qu'ils ont établie contribuent au développement de ces jeunes filles. L'éducation sexuelle de l'enfant par les parents favorise la confiance entre parent et enfant. Certaines écoles catholiques font cette éducation sexuelle par le concept d'éducation à la vie et à l'amour (ÉVA).

Selon LE MOUËL (G.)<sup>25</sup> : « C'est dans la famille que se fait le premier éveil de l'enfant. C'est là entre sa mère et son père qu'il prend conscience du monde qui l'entoure, qu'il fait l'apprentissage de la liberté et de la sociabilité, du permis et du défendu, de la tendresse et de la fermeté. C'est là qu'il s'initie au langage et à la pensée, à la prière et à la foi ; au contact de ses camarades, des éducateurs de toutes sortes qui, d'étape, viennent prendre le relais du milieu familial ». C'est-à-dire l'éducation familiale, joue un rôle primordial dans le développement de l'enfant dans tous les domaines. Dans la famille dont l'enfant apprend toutes sortes d'éducation, car éduquer une enfant c'est le faire monter et accéder à sa vie d'adulte, en lui montrant la route, en lui signalant les obstacles.

Cela veut dire qu'il y a une négligence des parents (voir les types de violence sexuelle selon l'UPE p.42). Les enfants ont besoin d'une affection, amour, tendresse, protection et discussion pour établir une relation de confiance au sein de la famille. Ce manque de discussion pousse les enfants à chercher des personnes à qui parler et susceptibles d'écouter leur problème. Les données disent que 50 victimes sur 111 n'ont pas d'affinité avec les parents, certains entre eux n'habitent pas avec leur parent et les autres sont orphelins, handicapés. 30 a une communication et filiation entre mère et fille, 17 ont une affinité avec les parents et 14 ont une affinité avec son père. Les enfants ont besoin

---

<sup>25</sup> G. LE MOUËL, comment va la famille ? in fêtes et Saison n°356, éd. Cerf, 1981, p.24.

d'affinité avec les parents pour mettre confiance (Affinité dans la famille, p.38). C'est l'un des facteurs de violence sexuelle liés à l'environnement de l'enfant tant qu'elle cherche à établir une cohésion pour avoir la confiance de la personne (Facteurs de violence sexuelle liés à l'environnement social, p.45). Cette insuffisance de discussion peut favoriser l'entrée des enfants dans le mariage précoce et la prostitution infantile. Les enfants ont besoin de discussion familiale par rapport à l'éducation sexuelle, surtout les filles pour leur donner une affirmation à la vie sexuelle.

À Madagascar, depuis la fin des années 1990 l'éducation sexuelle fait partie du programme scolaire, la nécessité de faire connaître aux jeunes le plus tôt possible et de manière précise les enjeux rattachés à la sexualité a conduit le ministère de l'Éducation nationale à aménager les programmes scolaires en conséquence.

En outre, les relations sécurisantes, stables et réconfortantes entre les enfants et leurs parents et les gens qui les gardent ne marchent pas de pair avec les mauvais traitements et l'exposition à des situations dangereuses qui peuvent arriver durant l'enfance et compromettre la santé des enfants durant toute leur vie. Les jeunes enfants apprennent à connaître le monde à travers leurs relations avec leurs parents et les gens qui les gardent. Elles jouent aussi un rôle important dans le développement des comportements, ainsi que des capacités intellectuelles. La relation parents-enfants doit être favorisée dans la famille pour que l'enfant ait plus confiance en eux, et pour que les parents l'aident au développement de sa personnalité. Nous constatons durant notre recherche que 23% des enfants habitaient avec leurs grands-parents, 17% avec leur parent, 12% avec sa tutrice ou tuteur, 11% domestique, 11% avec l'un de ses parents, 9% avec leur oncle ou tante, 6% orphelin, 5% dans le centre d'accueil et 4% avec ses parents handicapés. (Mode de garde des enfants p.35)

Par conséquent, tous les facteurs de violence sexuelle ont une répercussion sur les enfants victimes. Ils ne se surmontent pas ses peurs, son manque de confiance à son environnement, son manque d'information (voir les répercussions médicales sur les symptômes comportementaux, p. 53). Les enfants ont besoin d'une affiliation, d'une communication avec leur parent.

En bref, d'après l'UNESCO (2009)<sup>26</sup>, le principal objectif d'une éducation sexuelle est de doter les enfants et les jeunes des connaissances, des compétences et des valeurs leur permettant de faire des choix responsables quant à leurs relations sexuelles et sociales dans un monde affecté par le VIH. Le but fixé par le centre est ce genre de prise en charge, que les enfants et les jeunes comprennent, non seulement le risque de grossesse et de maladies sexuellement transmissibles, mais aussi le risque d'exploitation sexuelle et d'abus, de façon à identifier le problème si jamais il se pose, à se protéger autant que possible et à savoir où trouver l'aide nécessaire.

### **Hypothèses 2: Identifier les problèmes familiaux qui conduisent les parents à exploiter sexuellement les enfants**

Pauvreté des ménages ou faible revenu des parents les conduit à exploiter sexuellement leurs enfants, afin de subvenir aux besoins familiaux. Les parents encouragent leurs enfants à courir après l'argent même si cela conduit au rapport sexuel précoce. Cela a pour but d'exploiter leurs enfants. Ce genre d'exploitation aide les parents avoir plus d'argent pour subvenir au besoin familial. L'augmentation et la hausse de l'exploitation sexuelle envers les enfants sont plus visibles maintenant dont on trouve 4 cas. Les parents les utilisent pour sortes de recherche de ressources financières (voir type de violence sexuelle selon l'UPE, p.42). La pauvreté de ménage favorise le mariage précoce. Il y a des enfants qui sont accompagnés dans le centre avec ces parents, car elle est déjà une enfant, mais elle n'a pas 18 ans et le monsieur qui la mise enceinte refuse d'héberger l'enfant et nier d'être père de l'enfant, c'est pour cela aussi que le petit ami a le plus hausse nombre auteur de violence sexuelle (voir graphe 1, p.27).

Chaque famille a un problème financier (voir les facteurs de violence sexuelle, p.49) « il y a des familles qui subvenu par ses enfants, parle père seulement ou le père et la mère. Selon les cas des enfants victimes de violence sexuelle qui viennent dans le centre Vonjy, les parents les poussent à se mettre ensemble avec un homme plus âgé qu'elle pour subvenir et diminuer les besoins de la famille. Les filles se mettent avec cet homme pour juste un manque d'argent dans le foyer, pas par amour. Après le monsieur ne peut pas donner tous les argents que la famille peut vivre, la famille porte plainte qu'il fait un

<sup>26</sup> Peter Gordon, l'éducation sexuelle et la prévention de la violence sexuelle. Royaume-Uni, p. 183

détournement de mineur ». La pauvreté de ménage favorise l'exploitation sexuelle des enfants sous forme de mariage précoce dont 23 cas obtenus, la prostitution enfantine dont 4 cas obtenus. (Les formes de violence sexuelle selon l'UPE, p.42)

En outre, les enfants ont un revenu faible, subit de violence sexuelle qui contient les 45% des cas (Activité de revenu des parents, p.36). La pauvreté des ménages est l'un des facteurs de blocage de scolarisation des enfants. Notre recherche constate que 44 sur 111 ont victime d'abandon scolaire, 10 lycéen, 26 en classe secondaire, 16 en classe primaire, 10 en formation professionnelle et 5 enfants en moyenne section ou classe maternelle. (Voir le niveau d'instruction des enfants victimes de violence sexuelle, p.34).

Il y a aussi d'autres cas où la famille fait un arrangement avec l'agresseur dont les nombres ne sont pas précis, car les parents ne le disent pas. Les parents demandent de l'argent et après il le laisse tranquille. Mais il y a d'autres cas où l'agresseur s'enfuit et ne donne pas l'argent et cela que les parents portent plainte et quand la famille de l'agresseur leur parle et donne un peu d'argent, ils ne suivent pas le dossier. Concernant en particulier les parents des enfants, ils sont aussi suspects pour exploitation sexuelle des enfants et pour violence sexuelle. La loi la condamne comme suspect avec l'agresseur et le centre ne continue pas l'accompagnement et les prises en charge de l'enfant.

D'après DURKHEIM<sup>27</sup>, la sociologie de la famille relie à l'économie familiale qui les aide à faire un budget familial permet de calculer les dépenses, commençaient par l'estimation des dépenses afin d'arriver à une économie familiale stable.

---

<sup>27</sup>DURKHEIM (E.) « Introduction à la sociologie de la famille », extrait Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 10, 1888

Pour conclure cette partie, il est impossible de dresser un portrait type de l'auteur d'abus sexuel sur les enfants. Nous abordons la situation matrimoniale, l'âge, le sexe et les emplois des violeurs.

Après un panorama de victime de violence sexuelle dont nous parlons les âges, le niveau d'instruction, le sexe, l'affinité dans la famille, les activités des parents pour bien analyser les différentes victimes de violences sexuelles.

Ensuite, la catégorisation des types de violences sexuelles selon l'Unité de Protection de l'Enfance et les types de violences sexuelles que nous avons trouvées au centre.

D'autre part, les facteurs de violences sexuelles sont évoqués comme les facteurs liés à la pauvreté de la famille, aux environnements de l'enfant, aux NTIC, au comportement de l'enfant et à la consommation des objets stupéfiants. Ces facteurs favorisent la hausse des nombres des enfants victimes de violence sexuelle.

Puis les répercussions de la violence sexuelle chez les enfants comme les conséquences médicales, les conséquences sociales et les conséquences psychologiques.

Pour la partie suivante, nous allons voir les analyses, bilan et discussion.

**TROISIÈME PARTIE : APPROCHE  
PROSPECTIVE et RÉOLUTION DE  
LA PROBLÉMATIQUE**

Dans la troisième partie, nous verrons les analyses du problème, le bilan et la discussion de protection des enfants face à la violence sexuelle dont les parties sont subdivisées en trois (3) chapitres. Premièrement, les prises en charge des enfants victimes de violence sexuelle, puis l'éducation thérapeutique des enfants victimes lors de son entretien et sa visite à domicile. Après les analyses sur le genre et les facteurs qui favorisent la violence sexuelle. Ensuite les suggestions pour les parents, les victimes et le responsable du Centre Vonjy.

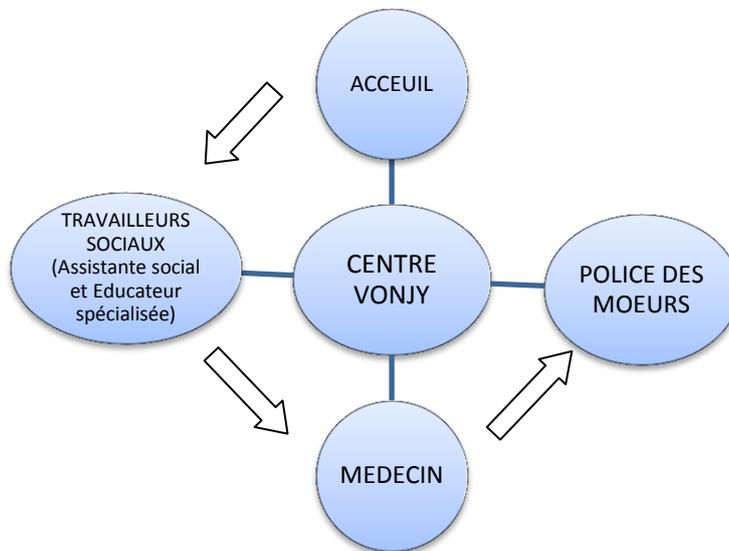
## **Chapitre 8 : Prise en charge offerte par le centre**

La prise en charge spécifique par des soignants formés, des personnes professionnelles au travail social sont essentielles aux enfants victimes de violence sexuelle. Voici les prises en charge proposées par le centre :

### **Section 1 : La prise en charge des enfants victimes de la violence sexuelle**

Voilà le circuit de prise en charge du centre Vonjy :

Figure n°10 : Circuit de prise en charge au sein de Centre Vonjy



Source : Centre Vonjy, 2018

Ce circuit de prise en charge a facilité le déplacement de victime et ses parents pour que les bureaux soient trouvés dans un même lieu. À leur arrivée, la victime et son accompagnateur sont reçus par la réceptionniste à l'accueil. Ensuite, ils sont reçus par l'Assistante sociale (en cas d'urgence, ils sont orientés directement chez le Médecin). Puis, ils sont accompagnés chez le Médecin. Enfin, la Police des mœurs et de la protection des Mineurs prend le relai pour la prise en charge judiciaire.

#### a. La prise en charge à l'accueil :

C'est juste une réception de la victime et leur accompagnateur à l'entrée; elle écoute du récit de la victime pour faire une clarification ou orientation, accompagnement si nécessaire. Elle enregistre les informations générales (identités des victimes) pour minimiser le travail des policiers à la saisie du procès-verbal. En attente de leur réception par les médecins, on distrait les enfants victimes par les livres, coloriage, feuille volante pour faire du dessin. Et après la consultation, elle tient le journal de la caisse pour achat

des médicaments ou analyses ou visite à domicile des victimes. Elle assurait les courriers à la signature du réquisitoire et les envoyés. Elle tenait les minimums des besoins des Médecins (fiche d'analyse, test de grossesse, sonde...).

b. La prise en charge judiciaire :

Le centre assure les procédures nécessaires et offre des services complets pour l'obtention de la prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles et leur famille. Chaque cas est entendu par des officiers de police judiciaire : plainte et réquisition. Le centre facilite le traitement et le suivi des dossiers avec des collaborations des personnes judiciaires comme les polices, les officiers et les inspecteurs lors des réquisitions externes.

Une fois que la réquisition a été faite, aucun retrait de plainte ne doit plus se faire, car toutes les prises en charge sont déjà effectuées aux frais du service : engagement des Policiers et du Médecin, mais le plus important c'est la protection du droit de l'enfant victime qui est en jeu. Le centre est très strict sur ce non-retrait de plainte une fois qu'elle a été effectuée, c'est pour cela qu'on fait part de cette information au tout début de la prise en charge par le centre, en posant à plusieurs reprises la question : « êtes-vous sûr de poursuivre jusqu'à la fin l'enquête quoi qu'il arrive après toute prise en charge ? » exemple de motif de retrait de plainte : arrangement à l'amiable entre le plaignant ou sa famille avec l'auteur de viol.

Après l'enquête, l'officier judiciaire dépose les réquisitions à la police des mœurs Anosy ou Tsaralalana et les polices des mœurs envoient les dossiers au tribunal.

La police des mœurs a comme activité de la réception des plaintes des parents des enfants victimes et de la déposition suit à la rédaction du procès-verbal. Elles ont fait audition à la victime et ses parents. La police transmet la réquisition à personne qualifiée (médecin) et porte la convocation ou arrestation due mise en cause pour le déferrement au parquet après clôture des dossiers.

c. La prise en charge médicale :

Le centre Vonjy reçoit les cas de viols autant pour les filles que pour les garçons. Mais aussi, le service ne se limite pas aux enfants mineurs, mais est également ouvert aux cas des femmes ayant subi des violences sexuelles ou des abus sexuels.

Face à la prise en charge médicale, le centre a 13 médecins prestataires qui sont en tour de rôle. Après l'accueil de l'officier, la victime et son représentant allaient chez le docteur. Et

tout est réuni en un seul endroit, pour faciliter l'accès aux services, faciliter le déplacement de l'enfant victime et de sa famille, et pour éviter les vas et viens. Après l'examinations du médecin, il prescrit une ordonnance qui possède des analyses et des médicaments. Or, les médicaments sont gratuits, mais les victimes le prenaient à la « pharmacie Toky Andrefan' Ambohijanahary » et déposer l'ordonnance là bas. Tout à coup, les analyses se font au laboratoire de l'HUGOB et les réponses sont à midi. À part cela le médecin prescrit des analyses échographiques, de test de grossesse, de test de VIH/SID, mais tout cela est gratuit sous le partenariat de l'Unicef.

En bref, le médecin donne des expertises médicales pour confirmations des maladies de la victime qui est sous enveloppe fermée avec les réquisitions de l'officier de police et tout cela donner à la police des mœurs Anosy ou Tsaralalana et ils les envoient au tribunal sous tutelle de juge des enfants.

Le médecin remplit l'expertise médicale (voir annexe) par suit : faire les examens cliniques comme l'entretien avec la victime, l'examen général et l'examen de l'appareil génital pour qu'il puisse affirmer dans l'expertise médicale qu'elle est vierge ou pas. Après, il réalisait l'examen para clinique : commençant par le test de grossesse, l'échographie et l'analyse BHCG pour confirmation de sa grossesse ou non. Ensuite, il fait l'interprétation des résultats, le traitement d'urgence, la rédaction du rapport d'expertise médicolégale et la rédaction du signalement suivant le traitement de la victime ou la victime est hospitalisé pour un cas de complication ou en état sanitaire grave.

d. La prise en charge psychosociale :

Le centre Vonjy a 3 Assistantes sociales qui a un rôle d'une assistante psychosociale : elle reçoit avec sourire la victime et ses parents, elle fait du soutien émotionnel. Elle a pour paquet de service d'apporter un soutien moral et psychologique aux victimes, d'encourager les victimes à continuer ses études, de la conseiller pour ce qui est mieux pour elle et sa famille, pour mieux prendre les dispositions nécessaires et elle offre une thérapie familiale lors que la victime est en conflit avec leur parent.

Le centre Vonjy n'a pas d'éducateurs spécialisés pour : une éducation familiale, la médiation familiale, l'orientation juridique, la visite à domicile pour une suite à un

accompagnement des enfants, de rechercher une motivation pour une construction identitaire et de mener une éducation thérapeutique qui vise à aider la victime et ses proches à comprendre le cas, la maladie et les traitements.

Face à cela, les assistantes sociales qui les fait, mais depuis notre stage c'est nous qui faisons tous et les assistantes font seulement leur travail. En bref, à la fin de l'entretien avec la victime et sa famille nous le met en contact avec un maitre judiciaire du centre qui est gratuitement offert pour leur protéger au tribunal.

En bref, les enfants victimes de violence sexuelle ont besoin de prise en charge médicale, judiciaire et psychosociale pour les soutenir à avancer dans la vie. La reconnaissance de violence et leur conséquence peuvent aider la population à la diminution des cas des victimes. Ce mécanisme de protection de l'enfant pouvait aider les victimes à surmonter leur peur.

## **Chapitre 10 : Analyse, Bilan et Discussion**

Les informations recueillies sur terrain et les résultats des traitements de données du mois de mai à septembre feront l'objet d'une analyse en vue de répondre aux hypothèses précédemment posées. Cette démarche aidera à proposer des suggestions

### I. Analyse, bilan et discussion

#### 1) L'éducation thérapeutique de l'enfant

Nous utilisons cette approche pour faciliter l'accompagnement des enfants victimes et pour accomplir notre travail d'éducatrice spécialisée. Voici quelques explications des activités que nous allons faire :

- La thérapie individuelle : on reçoit le client en moyenne une fois par semaine pour l'aider à comprendre à sortir de son isolement, sa peur et son angoisse.
- La thérapie de groupe : le client apprend, au sein du groupe, à se sentir de plus en plus comme faisant partie intégrante de la société dans laquelle il vit. Il apprend à renforcer sa capacité, à faire face à l'angoisse de l'existence, à se connaître et à s'accepter tel qu'il est vraiment et à développer un sens de responsabilité.
- Réinsertion : le client est reçu par un thérapeute qui prend le temps de regarder les différents aspects de sa vie, en vue de le réinsérer dans sa famille et dans la société.
- Suivi : après le traitement, il y a une phase de suivie au cours de laquelle, le client reçu par son thérapeute pour une évaluation, et si c'est nécessaire, une révision de certains aspects du traitement.

En bref, ce processus est vraiment utile pour faciliter l'accompagnement et les suivis de la victime. Il nous aider à établir une relation de confiance entre nous. L'éducation thérapeutique comporte un ensemble d'activité organisé comme la sensibilisation, l'information, l'apprentissage et l'aide psychosocial.

#### 2) Analyse de genre :

Durant notre stage, nous avons opté que le problème de genre repose sur l'analyse et la remise en cause des processus, qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. Les hommes sont l'agresseur le plus visible d'abus sexuel sur des enfants<sup>28</sup> dont le minimum d'âge des auteurs est 6ans (voir l'âge des présumés auteurs, p.28).

<sup>28</sup>Analyse de genre ; violence sexuelle, Finkelhor, 1986a ; Conte, 1984

Finkelhor explique la prédominance des hommes comme auteurs de bus sexuels par le processus de socialisation auquel sont soumis ces derniers dans la société actuelle. Le nombre des hommes qui font de viol sont 120 et les femmes sont 02 (voir sexe des auteurs présumés de violence sexuelle, p. 29). L'analyse de genre permet l'identification et la déconstruction des stéréotypes liés aux féminins et masculins ainsi que de se questionner sur les normes sociales et culturelles conditionnant les rapports entre les sexes, et qui contribuent à reproduire les inégalités de genre.

L'imposition d'une domination envers les femmes par les hommes favorise l'inégalité, et le non-respect des droits de l'homme fondamentaux. La prédominance des hommes face à la violence sexuelle a le moyen de contrôler la vie des femmes. C'est pour cela R.Q. CALACS affirme que « les agressions à caractère sexuel et les formes de violences sexuelles constituent un moyen de contrôle pour diriger la vie des femmes ». Cela donne naissance à l'empowerment lors de la conférence de Pékin en 1995 qui définit comme un processus d'intervention fondée sur le développement du pouvoir de l'individu et de renforcement de ses capacités pour vaincre les obstacles à l'accès à l'égalité.

En outre, l'un des processus d'empowerment par le pouvoir définit que l'homme renvoie à des rapports soit de domination, de subordination mutuellement exclusive. Les normes de genre régissent le comportement des hommes et des femmes telles qu'il est souhaité par la société. Il révèle la capacité d'exercer un pouvoir sur quelqu'un ou de manière négative qui permet de guider l'autre. En effet, nul n'a choisi de naître homme ou femme, c'est pour cela Simone de BEAUVOIR<sup>29</sup> affirme que : « On ne naît pas femme, mais en le devient ». Le fait d'être une femme ne signifie pas qu'elle est une esclave ou un être vivant capable d'accepter tous les maux que l'homme fait.

C'est pour cela que le centre collabore avec les autres organisations qui travaillent aussi pour la protection de l'enfant comme l'Akany Avoko Faravohitra, les PMPM (Police des Mœurs et Protection des Mineurs) Anosy et Tsaralalana, l'Unicef, le ministère de la Population. C'est pour cela de réduire l'inégalité entre homme et femme et pour que les filles soient indépendantes, pas de demande à son époux pour acheter quelque chose qu'elle veut.

---

<sup>29</sup> Simone de Beauvoir, « le deuxième sexe » 1949

À part cela, il est possible que les femmes et les filles pauvres risquent plus d'être violées dans leurs activités quotidiennes que les autres dont 45% des cas sont des enfants à faible revenu (voir les facteurs liés à la pauvreté du ménage, p.49). Par exemple, en rentrant seul à pied chez elles le soir tard après le travail ou en travaillant dans les champs ou en allant ramasser du petit bois seul. Il se peut aussi que les enfants de femmes pauvres soient moins surveillés en dehors de l'école, car leurs mères doivent travailler et n'ont pas les moyens de payer une garderie. Il est possible que les enfants eux-même travaillent et soient donc exposés au risque d'exploitation sexuelle. La pauvreté oblige beaucoup de femmes et de filles à exercer des métiers où le risque de violences sexuelles est assez élevé, notamment dans l'industrie du sexe.

3) Bilan des facteurs de violence sexuelle :

En référant avec différents cas internationaux, la violence sexuelle n'est pas causée seulement par des hommes, mais il y a des autres facteurs qu'il favorise. Voici quelques apports mondiaux<sup>30</sup>, des facteurs accroissant le risque que des hommes commettent des viols.

Tableau n°13 : Évaluation des facteurs accroissant la violence sexuelle

Facteurs individuels	Facteurs relationnels	Facteurs communautaires	Facteurs sociétaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de drogue et d'alcool.</li> <li>• Fantasmes de relations sexuelles coercitives et autres attitudes et croyances propices à la violence sexuelle</li> <li>• Tendances impulsives</li> <li>• Préférence pour les relations sexuelles impersonnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation de pairs délinquants et agressifs sur le plan sexuel</li> <li>• Milieu familial caractérisé par la violence physique et peu de ressources</li> <li>• Relations ou milieu familial très patriarcaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pauvreté, crise d'identité masculine sous différentes formes</li> <li>• Manque de possibilités d'emploi</li> <li>• Absence de soutien institutionnel de la part de la police et de la justice</li> <li>• Tolérance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes sociétales propices à la violence sexuelle</li> <li>• Normes sociétales favorables à la supériorité masculine et aux droits des hommes en matière sexuelle</li> <li>• Lois et politiques complaisantes virent à vie</li> </ul>

<sup>30</sup> Apport mondial de la santé et violence, p.177, chapitre 6, OMS, 2002

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hostilité envers les femmes</li> <li>• Victime de violence sexuelle pendant l'enfance</li> <li>• Témoin de violence familiale pendant l'enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Milieu familial peu favorable sur le plan affectif</li> <li>• Honneur familial plus important que la santé et la sécurité de la jeune femme</li> </ul>	<p>générale des agressions sexuelles dans la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sanctions communautaires faibles</li> </ul>	<p>de la violence sexuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois et politiques pas assez fermes par rapport à l'égalité des sexes</li> <li>• Taux de criminalité et d'autres formes de violence élevée</li> </ul>
---	---	--	---

Source : Apport mondial de la santé et violence, p.177, chapitre 6, OMS 2002

Selon ce tableau, la violence sexuelle est également associée à une préférence pour des relations sexuelles impersonnelles, par opposition à des relations comportant des liens affectifs, avec de nombreux partenaires et à une tendance à affirmer ses propres intérêts au détriment de ceux des autres. Il arrive que ces hommes interprètent mal les signaux donnés par les femmes dans des situations sociales et qu'ils n'aient pas les inhibitions nécessaires pour réprimer les associations entre sexe et agression.

## **Chapitre 10 : Apport de stage et suggestions**

On peut lutter contre la violence sexuelle à travers des contributions à la suggestion pour éliminer ce mécanisme de domination. Une action importante pour les enfants, les parents, l'état et les organismes affectés peut réduire la hausse du nombre des victimes de violence sexuelle.

### **Section1 : Apport en tant qu'éducatrice spécialisée**

En tant que futures éducatrices spécialisées, nous avons des suggestions sur l'éducation à Madagascar. L'État a sa politique de lutte contre la déscolarisation, une large part devrait lui impliquer, que ce soit sur le plan financier des matériels correspond aux besoins de chacun. Le travailleur social est de son devoir de fournir un environnement convenable aux enfants défavorisés et les enfants abandonnés l'école qui sont les premières victimes de violence sexuelle à cause de son ignorance. Il devrait directement aider les enfants de revenir à l'école et de favoriser l'éducation sexuelle des enfants même à l'âge de 03ans.

L'État doit engager des personnes pour encadrer les enfants défavorisés dans des activités parascolaires pour leur inculquer l'utilité de la scolarisation.

Sur l'angle social, il faut sensibiliser les parents ainsi que les enfants mêmes d'aller à l'école et pour leur faire connaître la valeur de l'éducation dans sa propre vie et sur l'avenir de notre pays. Le travailleur social a pour rôle principal de contribuer avec les agents d'éducation et les parents et aussi de contribuer à la réussite scolaire des enfants. Afin d'améliorer la qualité de vie des enfants victimes de violence sexuelles, il faut que l'état ne mette pas en jeu l'avenir des enfants, mais le faire en priorité. Cela peut faire pour l'augmentation des budgets de ministère de santé pour les maladies non transmissibles, car la violence sexuelle est un phénomène très courant à Madagascar et pour qu'il soit maîtrisé.

### **Section 2 : Suggestions pour les parents**

Les victimes de violences sexuelles ont des besoins essentiels, y compris de bienveillance et de respect, d'accompagnement, de protection et de conseils, ainsi qu'un soutien pour les aider à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent pour élever leur

enfant. En tant que travailleurs sociaux, nous suggérons quelques conseils pour les parents, comme suit :

- Augmenter des relations sécurisantes, stables et réconfortantes entre les enfants et leurs parents et les gens qui les gardent.
- Développer des comportements sociaux sains chez les enfants et les adolescents
- Encourager des relations positives, amicales et de coopération avec leurs pairs
- Aider les enfants à gérer la colère
- À résoudre les problèmes sociaux à l'amiable,
- À adopter une perspective sociale,
- À résoudre leurs problèmes et à améliorer leur développement moral
- Réduire la disponibilité et l'utilisation nocive des boissons alcoolisées à la maison
- Promouvoir la communication et des relations plus saines et équitables entre parents-enfant

### **Section 3 : Suggestions pour le Centre**

Les maintiens des activités de conseils, les thérapies et les groupes de soutien sont des initiatives conçues pour atténuer les traumatismes de la violence sexuelle et accélérer le processus de guérison. Ces types de services ont fait la preuve de leur utilité après les agressions. Nous donnons cette suggestion pour le Centre VONJY Antananarivo :

- Maintenir le centre Vonjy là où il se trouve actuellement
- Médiatiser le centre par les médias existants (ex.: intervention à la radio)
- Sensibiliser la population sur les droits de l'enfant : à réaliser par le service de la population
- Renforcer l'éducation civique au niveau de chaque école étant donné que l'âge des auteurs devient de plus en plus jeune : à réaliser par le service de la population et de l'enseignement
- La continuité du financement de l'Unicef est sollicitée
- Renforcer encore plus la collaboration entre les différentes entités qui interviennent dans le domaine de la protection de l'enfant
- Rechercher un avocat pour plaider en faveur des enfants victimes
- Procurer à la police et gendarme les moyens nécessaires dans l'accomplissement de leurs travaux notamment dans l'arrestation des auteurs afin d'éviter l'impunité

- Construire une sorte de gîte d'étape pour faciliter l'hébergement des victimes de la périphérie
- Développer et implémenter un système de suivi et d'évaluation des cas des enfants victimes de violence sexuelle (continuité de la visite à domicile)

#### **Section 4 : Suggestions pour l'État**

De notre avis, il faut inscrire ensemble une politique de protection des enfants contre la violence sexuelle, en lieu et place des mesures ponctuelles et de l'approche sectorielle qui prédominent encore. La Politique publique intégrée de protection de l'enfance peut constituer ce cadre global protecteur, sous réserve d'être dotée de ressources budgétaires, humaines et de gouvernance adéquates et suffisantes. La présence de discussion entre l'état et les réseaux de protection de l'enfance est utile pour une collaboration et le partage d'information concernant la violence sexuelle dans les régions afin de l'éliminer.

Le ministère de la Santé pouvait implémenter et évaluer des actions spécifiques visant à prévenir la violence sexuelle et pour renforcer les services de soins et d'assistance aux victimes. Il faut qu'il collabore avec d'autres institutions médicales de faire une sensibilisation pour améliorer les connaissances sur la prévention du VIH surtout dans le centre-ville, mais seulement dans les villes touristiques.

Nous suggérons quelques préventions pour diminuer afin d'éliminer les cas de violence sexuelle à Madagascar :

- Sensibilisation de la population sur les problèmes causés par la violence sexuelle par les médias ou les affichages ou les spots publicitaires
- Élaboration du programme de formation professionnelle pour les enfants vulnérables comme les enfants de la rue, les enfants handicapés, les enfants dans les prisons fille ou garçon.
- Revisiter les législations, politiques et systèmes judiciaires afin d'améliorer le système de justice pénale des auteurs d'actes de violence sexuelle
- Propagation des centres qui travaillent sur la protection des enfants face à la violence sexuelle dans les 22 régions
- Supporter les organisations dédiées aux travaux pour l'élimination de la violence sexuelle contre les enfants.
- Sensibiliser les parents et les enfants sur les mariages précoces en effectuant des visites à domicile chez les familles dont les enfants entre 12 et 15 ans

- mettre en place des lieux d'accueil et de formation pour aider ces jeunes filles à dépasser leur traumatisme
- Mettre à disposition des outils de communication pour les médias locaux afin de faire de la prévention
- Instituer une journée nationale dédiée à la lutte contre la violence sexuelle à l'encontre des enfants.
- Établir un référentiel des métiers du travail social, renforcer la capacité et le professionnalisme des acteurs intervenant auprès des enfants à travers une formation initiale et continue de qualité.

Pour conclure, le « soutien psychosocial » est bénéfique à l'amélioration de vie des victimes. C'est un processus par lequel on amène l'enfant, la famille, l'État, les organismes concernés pour arriver à satisfaire ses besoins ou résoudre inhérentes à sa situation. Par conséquent, il revient au travailleur social d'organiser et former les acteurs éducatifs, notamment la famille, la société, et l'État de prendre sa part de responsabilité afin de réduire les nombres des enfants victimes de violences sexuelles.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

La recrudescence de la violence sexuelle est un problème de santé publique courant et grave qui affecte des millions de personnes chaque année dans la capitale. Elle est dictée par de nombreux facteurs qui agissent dans différents contextes économiques, sociaux et culturels. L'inégalité des sexes est au cœur de la violence sexuelle.

De ce fait, le centre VONJY, qui est un centre de service de prise en charge intégrée des enfants victimes de violences sexuelles, fut créé afin de faciliter les démarches aussi bien juridiques que médicales, tout en assurant par la même occasion pour la victime l'anonymat.

Il a été constaté à partir de cette étude que le viol concerne en général les enfants mineurs même si la classe d'âge entre 03 et 18 ans est la plus exposée. Quant aux catégories socio- professionnelles, ce sont surtout les familles avec un niveau socioéconomique bas, où les parents sont instables professionnellement, qui sont les plus concernées par ce type de viol.

D'un coup, un panorama des auteurs présumés de violence sexuelle sont nombreux, mais certains sont proche de l'enfant comme le père biologique, oncle, cousin, ami de la famille, beau père, fratrie, voisin, petit ami, etc. Nous avons ici évoqué la situation matrimoniale des présumés auteurs, l'âge, le sexe, et son travail. Puis, nous avons caractérisé les victimes de violences sexuelles qui sont composées par les personnes vulnérables comme les handicapés, les orphelins, etc. Après, nous avons déterminé les âges de la victime, ses niveaux d'instruction, leur sexe et les activités de revenu des parents.

Ainsi il y a des catégorisations de violences sexuelles que l'on trouve pendant notre stage comme la pédophilie, la sodomie, l'inceste, la fellation et l'attouchement. Mais il y des autres formes que l'Unité de Protection de l'Enfance (UPE) évoque comme l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, le détournement des mineurs, mariage précoce, prostitution des enfants, tourisme sexuel.

Ensuite, les principaux facteurs de violence sexuelle sont nombreux, il se voyait sur tous les plans. Or, il y a des facteurs liés à l'environnement de l'enfant, les facteurs liés à la consommation d'alcool et de drogue, les facteurs liés à influence des NTIC, les facteurs liés aux comportements des enfants et les facteurs liés à la pauvreté du ménage. À part

cela, il y a des répercussions aux victimes comme les pertes vaginales, les maladies transmissibles comme les VIH/SIDA. Le centre Vonjy prend en charge toutes les dépenses médicales, psychosociales, et judiciaires.

Face à ces problèmes, nous infirmons les stratégies à réduire la hausse nombre de victimes de violences sexuelles comme suit : l'encouragement des parents à la discussion familiale concernant l'éducation sexuelle, l'identification de leur problème qui les conduit à exploiter sexuellement leurs enfants. Selon nos deux hypothèses, les parents jouent un rôle important dans la vie de leurs enfants. Ils cherchent une affection, une filiation, une affinité et une affirmation concernant la sexualité.

Enfin, nombreuses jeunes femmes disent avoir subi une initiation sexuelle forcée. Le centre Vonjy prend en charge les dépenses de victimes de violences sexuelles. Elle inclut le viol et la tentative de viol notamment tout acte consistant à forcer une personne à se déshabiller en public, à forcer une personne à faire un rapport sexuel sans demander leur consentement. Au terme de cette recherche, une nouvelle question se pose : Est-ce que l'État peut subvenir tous les financements du centre Vonjy vis-à-vis du retard des financements ou lors de la fin du partenariat? Et est-ce que l'État peut créer des Centres Vonjy dans les 22 régions afin de faciliter les déplacements des victimes?

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages généraux :

- 1) DURKHEIM (E), « *l'éducation morale* », cours de sociologie dispensé à la Sorbonne (1902-1903), édition électronique de Jean-Marie Tremblay, les classiques des sciences sociales, 2002
- 2) DURKHEIM (E.) « Introduction à la sociologie de la famille », extrait Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 10, 1888
- 3) PIAGET (J.), « Psychologie et développement de L'Enfant », p.36-37, CEMEA, dossier INFOP, Pays de la Loire
- 4) Mead M. , 1963, *Mœurs et sexualité en Océanie*, Paris, Plon Terre Humaine.
- 5) BOURDIEU (P.), « A propos de la famille comme catégorie réalisée », Actes de la recherche en sciences sociales, n°91-92, 1992, p.20-37

### Ouvrages spécifiques :

- 6) GORDON (P.), « l'éducation sexuelle et la prévention de la violence sexuelle ». Royaume-Uni, p. 183
- 7) Nathalie BULLE. « L'explication de l'action sociale. Année sociologique », Presses universitaires de France, 2005, 55 (1), pp.9-18. <halshs-00137187>
- 8) PICAT, J. (1982), violences meurtrières et sexuelles, Paris, PUF
- 9) BARROIS c. (1997), Traumatisme psychologique, In Yves Pélicier, Dictionnaire de concepts, les objectifs de la psychiatrie, Éd. L'Esprit du temps, Bedous, pp637-643
- 10) BROWNE et FINKHELOR (1986), the impact of child sexual abuse: a review of the research. Psychological bulletin, 99, 66-77
- 11) George MEAD « Approche interactionnisme symbolique », posté le 23 octobre par Marc Jahjah
- 12) George MEAD « Approche interactionnisme symbolique », cité par BAYEDILA, op.cit p.3
- 13) DEDAIX (J), « *voix et estime de soi chez des enfants ayant un vécu d'abus sexuelle* », édition Harmattan 2010
- 14) Durkheim E., 1981 (1897), *Le suicide. Etude de sociologie*, Paris, PUF, Quadrige.
- 15) Dubet F., 1994, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
- 16) Héritier F. (1999), *De la violence II*, Opus, Seuil, Paris.

- 17) **AMANE**, La prise en charge et l'accompagnement de l'enfant victime de violence sexuelle : Quels positionnement et pratiques pour les travailleurs sociaux ? Rabat, 2012.

Documents officiels :

- 1) OMS, Conséquences sur la santé : comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes. OMS/ RHR 12.43 Genève 2012.
- 2) OMS. Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève. 2002 ; 404. Chapitre 6. 2002 : p.165-201 ; 404
- 3) UNICEF. « *La situation des Enfants dans le monde 2011* » : L'adolescence, l'âge de tous les possibles. New York. 2011; 148
- 4) UNICEF, brochure sur le centre VONJY, mars 2015
- 5) Nations Unies, 2008 « La violence contre les femmes », Santé de la famille et Santé reproductive, Genève
- 6) SAHONDRANIAINA Z. La violence sexuelle à Madagascar 1999-2000. [Thèse]. Médecine humaine: Antananarivo. 2000; p.36-7
- 7) OMS (2002), "Rapport mondial sur la violence et la santé", chapitre 6 "La violence sexuelle", sous la dir. de Krug E. G., Dahlberg L.L., Zwi A., Lozano-Ascencio R., Genève.
- 8) Rapport COCASS, 2006 et mi-2007 ; entretien avec le Dr Hamdaoui « Association ne touche pas à mon enfant ». Le 14 octobre 2013 ; entretien avec Mme Saadia Serghini, coordinatrice nationale de l'UPE Casablanca. Le 14 février 2014
- 9) DUROC F, MCRAE M, GRAYS RF. Description and consequences of sexual violence in Ituri Province, Democratic Republic of Congo. BMC International Health and Human Rights. 2011; 8
- 10) Évelyne Josse : « Thérapie brève psychothérapeute ; accueillir et soutenir les victimes de violence sexuelle approche orientée vers la solution » ; Licence en psychologie, hypnose éricksonnienne, EMDR

Textes officiels :

- 11) CODE PENAL Malagasy mis à jour en septembre 2005
- 12) Loi N° 2007-023 du 20 aout 2007 sur les droits et la protection des enfants
- 13) Article 332 du Code pénal malagasy (modifié par la Loi n°2000-021 du 30.11.00)

Presse :

- 14) Midi de Madagascar, 27 septembre 2016  
 15) Les Nouvelles, 23 janvier 2018 par Sera.R

Webographie

- 16) Sexual Violence Research initiative « sexual violence and HIV: Fatctsheut “2000: HTTP// [www.svri.org/hiv.htm](http://www.svri.org/hiv.htm). consulté le 05/05/2018 à 15h
- 17) [Http://www.cdc.gov/violenceprevention/vocs/index.html](http://www.cdc.gov/violenceprevention/vocs/index.html) consulté le 12/04/2018 à 12h
- 18) [Http://www.cdc.gov/globalhealth/countries/haiti/](http://www.cdc.gov/globalhealth/countries/haiti/) consulté le 23/04/2018 à 20h
- 19) Site Alpha Emile Durkheim consulté le 25/07/2018 à 21h
- 20) Centre Vonjy <https://www.unicef.org/Madagascar> « centre Vonjy – Unicef publié en 2015 et consulté le 19/06/2018 à 14h
- 21) Orange.mg lors de la journée mondiale de la lutte contre l’exploitation sexuelle des enfants célébrée à l’hôtel Panorama 2013 consulté le 17/08/2018 à 13h
- 22) [www.unicef.org/madagascar/6413\\_14573.html](http://www.unicef.org/madagascar/6413_14573.html) consulté le 07/05/2018 à 06h
- 23) [www.lejdd.fr/International/La-violence-sexuelle](http://www.lejdd.fr/International/La-violence-sexuelle) consulté le 30/04/2018 à 17h
- 24) [www.universalis.fr/encyclopedie/interactionnisme.symbolique](http://www.universalis.fr/encyclopedie/interactionnisme.symbolique) consulté le 28/06/2018 à 20h
- 25) OMS(1998), Rapport mondial sur la santé et la violence, Genève consulté le 16/04/2018 à 09h
- 26) OMS(2002), Rapport mondial sur la violence et la santé, Genève, 54p, 165p consulté le 29/07/2018 à 19h
- 27) Maternité de Befelatanana : Inauguration du centre « Vonjy » en 2015 - [Matv.mg/maternité-de-Befelatanana-inauguration-du-centre-vonjy/](http://Matv.mg/maternité-de-Befelatanana-inauguration-du-centre-vonjy/). consulté le 03/08/2018 à 13h
- 28) UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l’Enfance), rapport sur des enfants victimes de grossesse précoce, novembre 2017 consulté le 23/07/2018 à 10h
- 29) ECPAT France ; l’exploitation des enfants à des fins commerciales ; éd. CREONS Madagascar en 2018 ou [www.ecpat-madagascar.org](http://www.ecpat-madagascar.org), consulté le 01/08/2018 à 17h

## Table des matières

INTRODUCTION GENERALE.....	I
<b>PREMIERE PARTIE : CADRAGE CONTEXTUEL, CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>4</b>
CHAPITRE 1 : ETATS DES LIEUX .....	6
SECTION 1 : LA VIOLENCE SEXUELLE DES ENFANTS MONDIAL « CAS DE HAÏTI ».....	6
SECTION 2 : LA VIOLENCE SEXUELLE A MADAGASCAR.....	6
SECTION 3 : LA VIOLENCE SEXUELLE à ANTANANARIVO .....	11
CHAPITRE 2 : REPERES THEORICO-CONCEPTUELS ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE .....	14
SECTION 1 : DEFINITIONS DE CONCEPTS :.....	14
1.1.ENFANT .....	14
1.2.AGRESSIVITE .....	14
1.3.VIOL.....	14
1.4.VIOLENCE SEXUELLE .....	14
1.5. HARCELEMENT SEXUEL .....	15
1.6. TENTATIVE DE VIOL .....	15
1.7 PROTECTION DE L'ENFANT .....	15
SECTION 2 : LES OUTILS METHODOLOGIQUE.....	14
I.PROBLEMATIQUE .....	15
II.HYPOTHESES.....	16
III. APPROCHE SOCIOLOGIQUE .....	16
A. SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE .....	16
B. STADE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT de PIAGET (J.) .....	18
VI. TECHNIQUE DE DOCUMENTATION .....	19
V. TECHNIQUE VIVANTE .....	20
1.ECHANTILLONNAGE.....	20
2.QUESTIONNAIRE.....	21
3.ENTRETIEN.....	22
<b>DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES DE LA VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE VONJY ANTANANARIVO .....</b>	<b>24</b>
CHAPITRE 4 : UN PANORAMA DES AUTEURS ET DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE.....	27

SECTION 1: UN PANORAMA DES AUTEURS DE VIOLENCE SEXUELLE .....	27
1) LES AUTEURS PRESUMES DE VIOLENCE SEXUELLE .....	26
2) L'AGE DES PRESUMES DES AUTEURS DE VIOLENCE SEXUELLE .....	27
3) SEXE DES AUTEURS PRESUMES .....	28
4) SITUATION MATRIMONIALE DES PRESUMES AUTEURS DE VIOLENCE SEXUELLE.....	28
5) LES PROFESSIONS DES AUTEURS PRESUMES DE VIOLENCE SEXUELLE....	29
SECTION 2 : UN PANORAMA DE VICTIME DE VIOLENCE SEXUELLE .....	30
1) PROFIL DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE .....	30
2) SEXE DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE .....	31
3) L'AGE DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE .....	31
4) NIVEAU D'INSTRUCTION DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE .....	32
5) LE MODE DE GARDE DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE ..	33
6) ACTIVITE DE REVENU DES PARENTS .....	34
7) IDENTIFICATION DU MILIEU .....	35
8) AFFINITES DANS LA FAMILLE (communication et filiation entre parent et enfant).....	36
CHAPITRE 5 : CATEGORISATION DE LA VIOLENCE SEXUELLE .....	38
I. LES TYPES DE VIOLENCES SEXUELS TROUVES DANS LE CENTRE .....	38
1) ATTOUCHEMENT .....	38
2) FELLATION .....	38
3) PEDOPHILIE .....	39
4) SODOMIE .....	39
5) INCESTE .....	40
II. LES FORMES DE VIOLENCE SEXUELLE SELON L'UPE .....	41
1) LE DETOURNEMENT DES MINEURS .....	41
2) L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS .....	41
3) LE MARIAGE PRECOCE .....	42
4) LA PROSTITUTION INFANTILE .....	42
5) LE TOURISME SEXUEL .....	42
6) LA NEGLIGENCE.....	43
CHAPITRE 6 : LES PRINCIPAUX FACTEURS DE LA VIOLENCE SEXUELLE .....	44
A. FACTEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL .....	44

B. FACTEURS LIES A LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUE.....	45
C. FACTEURS LIES PAR LES COMPORTEMENTS DES ENFANTS .....	46
D. FACTEURS LIES A L'INFLUENCE DES NTIC .....	47
E. FACTEURS LIES A LA PAUVRETE DE LA FAMILLE .....	48
CHAPITRE 8 : LES REPERCUSSIONS DE LA VIOLENCE SEXUELLE .....	48
A. CONSEQUENCES MEDICAX .....	49
a) LE SUICIDE .....	50
b) LE TRAUMATISMES .....	50
B. CONSEQUENCES PSYCHOLOGIQUE .....	51
1) LES SYMPTOMES PHYSIQUES DU STRESS .....	51
2) LES SYMPTOMES COMPORTEMENTAUX .....	52
3) LES SYMPTOMES PSYCHOLOGIQUES .....	54
C. CONSEQUENCES SOCIALES .....	55
SECTION 1: VERIFICATION DES HYPOTHESES .....	57
HYPOTHESES 1: Encourager la discussion familial concernat l'éducation sexuel .....	57
HYPOTHESES 2: Identifier les problèmes familiaux qui conduisent à exploiter sexuellement les enfants.....	59
<b>TROISIEME PARTIE : APPROCHE PROSPECTIVE ET RESOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE.....</b>	<b>62</b>
CHAPITRE 8 : LA PRISE EN CHARGE PROPOSE PAR LE CENTRE VONJY .....	64
SECTION 1 : LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES DE LA VIOLENCE SEXUELLE.....	64
a. LA PRISE EN CHARGE A L'ACCEUIL .....	64
b. LA PRISE EN CHARGE JUDICIAIRE .....	65
c. LA PRISE EN CHARGE MEDICALE .....	65
d. LA PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE .....	66
CHAPITRE 10 : BILAN ANALYSE ET DISCUSSION .....	68
I. ANALYSE, BILAN ET DISCUSSION .....	68
1) EDUCATION THERAPEUTIQUE .....	68
2) ANALYSEDE GENRE .....	68
3) BILAN DES FACTEURS DE VIOLENCE SEXUELLE .....	70
CHAPITRE 10 : APPORT DE STAGE ET SUGGESTIONS .....	72
SECTION1 : APPORT EN TANT QU'EDUCATRICE SPECIALISEE.....	72
SECTION 2 : SUGGESTIONS POUR LES PARENTS .....	72

SECTION 3 : SUGGESTIONS POUR LE CENTRE .....73

SECTION 4 : SUGGESTIONS POUR L'ETAT .....74

**CONCLUSION GENERALE ..... 76**

BIBLIOGRAPHIE .....78

# **ANNEXES**

ANNEXE n° 01: FanontanianaAnarana sy fanampinyDaty sy toerana nahaterahanaTaona:Toeram-ponenana:Kilasy:Asa (raha efa miasa):Anaran'ny Ray:Asa:Anaran'ny Reny:Asa:Anaran'ny mpiantoka:Asa:FANONTANIANA APETRAKA AMIN'NY ANKIZY NIARAN'NY FANOLANANA :

1) Miaraka mipetraka amin'iza ianao ?

- Ray sy reny
- Reny
- Ray
- Reny sy raikely
- Ray sy renikely
- Ankoatr'izay

2) Fantatrao ve ilay olona nanolana?

ENY  TSIA 

3) Raha ENY, Iza?

- Dadatoa
- Namana
- Ray kely
- Ray
- Ankoatr'izay

4) Raha TSIA, tadidinao ve ny tarehany na efa hitanao ve izy?

5) Oviana no nisy nanolana ianao?

6) Ahoana no fomba nanakakaizany anao?

- Teny mamy
- Fandrahonana
- Vola
- Herisetra
- Noterena
- Ankoatr'izay

7) Afaka tantarainao anay ve ny nataon'ilay mpanolana anao?

8) Aiza no misy marary anao?

9) Inona no olanao amin'izao fotoana izao?

- Tsy misy miresaka
- Mahatsapa ho irery
- Menatra
- Matahotra
- Ankoatr'izay

10) Tamin'ny oviana no notantarainao ny Ray aman-dreninao izany?

11) Nandrahona anao ve izy?

ENY

TSIA

12) Inona avy ireo fihetsika nataon'ilay olona nanolana anao nandritry ny fanolanana?

- nanambitamby
- nanao fihetsika mahery

- nanao herisetra
- Ankoatr'izay

13) Ahoana ny fihetsiny taorian'ilay fanolanana?

- Tsy niova
- Nanenina
- Satisfait
- Vao maika naherisetra
- Ankoatr'izay

14) Afaka teneninao ahy ve ny fomba fiakanjonao isan'andro ?

15) Ahoana ny fifandraisanao amin'ny reninao ao an-trano? (raha ohatra ka dada na dadakely ilay nanolana)

Anarana sy fanampiny:

Asa:

Rohim-pihavanana:

Toeram-ponenana:

FANONTANIANA HO AN' NY RAY AMAN-DRENY

1) Ilay zaza ve no niteny anao fa nisy nanolana izy?

ENY

TSIA

2) Raha TSIA, iza no nahalalanao azy?

▪ Havana

▪ Mpiraytanàna

▪ Namany

▪ Ankoatr'izay

3) Inona no nataonao azy taorian'ny fitantarany?

▪ Nankany amin' ny mpitandro filaminana

▪ Nikapoka azy

▪ Nitondra azy tany amin'ny mpitsabo

▪ Ankoatr'izay

4) Inona no fihetsem-ponao ?

▪ Nikiakiaka

▪ Nitomany

▪ Ankoatr'izay

5) Efa niaranan'ny herisetra ara-pananahana ve izy taloha?

ENY

TSIA

6) Raha ENY, Iza ilay nanolana?

7) Manana olana amin'ilay nanolana ve ianareo?

ENY

TSIA

8) Raha ENY, inona ilay olana?

9) Manana fifandraisana tsara amin'ny zanakao ve ianao?

10) Raha TSIA, inona no antony?

11) Oviana no mandray karama ianao?

- Isan'andro
- Isan-kerinandro
- Isam-bolana
- Ankoatr'izay

12) Oatrinona no raisinao ?

- 10 000 Ar hatramin'ny 40 000Ar
- 50 000 Ar hatramin'ny 90 000Ar
- 100 000 Ar hatramin'ny 150 000Ar
- Mihoatra ny 150 000 Ar

13) Ny karamanao ve maha feno ny filana ara-piankohonana

ENY  TSIA

14) Raha TSIA, inona no ataonao hamenoana izany?

15) Araka ny hevitrao, inona no olana mahatonga ilayfanolanana?

16) Taorian'ny fanolanana, nahatsikaritra fiovana tamin'ilay zaza ve ianao?

ENY  TSIA

17) Raha ENY, inona izany fiovana izany?

- Henatra
- Fitaintainana
- Fatahorana
- Ankoatr'izay

18) Araka ny hevitrao, inona no atao hanafohanana ny herisetra ara-pananahana?

Anarana sy fanampiny:

Andraikitra sahanina :

Ny fem-potoana niasana tao:

FANONTANIANA APETRAKA AMIN'NY MPIASA

- 1) Afaka omenao ahy ve ny isan'ny ankizy noraisin'ny "centre" an-tananana nandritra izay telo taona lasa izay?
- 2) Inona avy ireo antony mahatonga ny herisetra ara-pananahana ato amin'ny centre?
- 3) Afaka omenao anay ve ny taona ambany indrindra amin'ny ankizy niaran'ny fanolanana?
- 4) Inona avy ireo fandraisan-tanana omenareo ny ankizy niaran'ny herisetra ara-pananahana?
- 5) Inona avy ireo fanaraha-maso ataon'ny "centre"?
- 6) Aorian'ny fanaraha-maso, inona avy ireo hita fa niova tamin'ireo ankizy voaholana?
- 7) Inona avy ireo vokatry ny fanolanana ara-pananahana ato amin'ity "centre" ity?
- 8) Iza avy ireo olona manolana matetika hita?
  - Ray
  - Raikely
  - Havana alavitra
  - Mpiray tanàna
  - Olon-tiana
  - Mpampiasa
  - Ankoatr'izay
- 9) Raha eo amin'ny fifandraisana, misy "centre" hafa ve mandray ankizy niaran'ny fanolanana ara-pananahana?

ENY

TSIA

10) Misy fiaraha-miasa ve aminareo?

ENY

TSIA

11) Raha ENY, fiaraha-miasa toy ny ahoana?

12) Araky ny hevitrao, inona no tokony atao mba hampihenana ny isan'ny ankizy niaran'ny fanolanana ara-nofa?

13) Iza no tena atokisan'ilay ankizy ?

▪ ray

▪ reny

▪ mpiray tampo

▪ namana

▪ ankoatr'izay

14) Miresaka momba ny firaisana ara-nofa amin'ny zanakao ve ianao? Indrindra fa ilay niaran'ny fanolanana?

15) Inona no soso-kevitra omen'ny centre mba hampihenana ny isan'ny ankizy niaran'ny fanolanana ara-nofa?

Anarana sy fanampiny :

Andraikitra sahanina :

Ny fem-potoana niasana tao:

FANONTANIANA APETRAKA AMIN'NY TOMPON'ANDRAIKITRY NY CENTRE :

- 1) Afaka resahinao ahy ve ny tantaran'ny « centre Vonjy » ? (ny niandohany, ny namoronana azy,...)

Taona namoronana:

Toerana misy azy:

Namorona:

Mpamatsy vola sy mpanohana:

Ny asavoalohany:

Isan'ny mpiasa:

Tanjona::

Ireo olona raisin-tanana:

- 2) Misy firy ny «centre Vonjy» eto Antananarivo?

- 3) Misy toerana hafa ahitana «centreVonjy» ve eto Madagasikara?

ENY

TSIA

- 4) Raha ENY, Aiza eto Madagasikara?

- 5) Misy fiaraha-miasa ve amin'ireo centre Vonjy ireo?

ENY

TSIA

- 6) Raha ENY, fiaraha-miasa ohatrin'nyahoana?

- 7) Mitovy ve ny mpanohana ny « centreVonjy » rehetra?

ENY

TSIA

- 8) Raha ENY, iza ilay mpanohana?

- 9) Raha TSIA, Maninona?

10) Ankoatry ny UNICEF, misy mpanohana hafa ve te-hiara hiasa aminareo?

ENY

TSIA

11) Raha ENY, Iza?

12) Inona avy ireo toro-lalàna atao raha ho ao amn'ny « centre Vonjy » ?

13) Inona avy ireo toro-marika arahana amin'ireo toro-lalàna ireo?

14) Inona avy no mety olana amin'ireo toro-lalàna ireo?

15) Inona no fepetra raisin'ny « centre Vonjy » raha misy ny olana?

16) Inona no mapifandray ny « centre Vonjy » sy ny « Centre Hospitalier Universitaire de Gynécologie et obstétrique de Befelatanana » (CHU-GOB) ?

17) Misy asa iraisana ve ?

ENY

TSIA

18) Raha ENY, Inona avy?

19) Raha TSIA, fa maninona ?

20) Inona avy ireo tetikasa ho ataon'ny « centre Vonjy » amin'ny ho avy?

Anarana sy fanampiny:

Andraikitra sahanina:

Ny fem-potoana niasana tao:

FANONTANIANA APETRAKA AMIN'NY MPITSABO:

- 1) Aminao, inona no antsoina hoe “fanolanana sy herisetra ara-pananahana?
  
- 2) Ara-batana, inona avy ireo vokatry ateraky ny fanolanana?
  - Bevohoka
  - Miditra hôpitaly
  - Tratra ny aretina ara-nofo
  - Fikorotanana ara-tsaina
  - Ankoatr'izay
  
- 3) Inona avy ireo karazana fanolanana hita foana?
  - Fikitihana ny fitaovana ara-pananahana
  - Fanolanana ataon'ny olona maro
  - Ankoatr'izay
  
- 4) Ankoatry ny fanolanana mety ahitana endrika herisetra hafa ve hita amin'ny vatan'ilay ankizy?
  
- 5) Maharitra afirina ny fitsaboana ny ankizy tratan'ny aretina azo amin'ny firaisana ara-nofo?
  
- 6) Raha misy tsy ao anatin'ny sahaninareo ny aretina mahazoan'ilay zaza dia inona no ataonareo?

7) Firy ny olona niaran'ny

Aretina azo avy amin'ny firaisana ara-nofo:

Niditra hôpitaly:

Fikorontanana ara-tsaina:

8) Misy ve ny olana amin'ity asa ity?

ENY

TSIA

9) Raha ENY, Inona no mety ho olana?

10) Inona avy ireo tokony hosorohana atolotrao ny fianakaviana mba tsy hisian'ny fanolanana amin'ny tanora intsony?

11) Inona avy ireo soso-kevitra hanatsarana ho an'ny “centre” sy ho an'ny fanjakana?

12) Afaka teneninao anay ve ny vokatry ny fanolanana amin'ny ankizy voalana?

Anarana sy fanampiny:

Andraikitra sahanina :

Fem-potoana niasana tao:

FANONTANIANA HO AN'NY MPITANDRO FILAMINANA

- 1) Araky ny lalàna, inona no faritana hoe fanolanana?
- 2) Firy no isan'ny taratasy fitoriana voarain'ny pôlisy ny zaza tsy ampy taona tao amin'ny «centre Vonjy » tamin'ity taona ity sy tamin'ny erin-taona?
- 3) Afaka omenao anay ve ny isan'ny ankizy niaran'ny fanolanana araky ny sokajiny avy izay tonga tato aminareo?
- 4) Ny ray aman-dreny rehetra ve manaraka hatramin'ny farany ny fitoriana?

ENY

TSIA

- 5) Raha ENY, firy ny isan'ny ray aman-dreny manaraka hatramin'ny farany?
- 6) Raha TSIA, firy no isan'ny ray aman-dreny tsy nanohy hatramin'ny farany?
- 7) Arakany hevitrao, inona no mahabetsaka ny fanolanana eto Antananarivo?
- 8) Manana soso-kevitra hanafohanana ny tranga-panolanana eto Antananarivo?

QUESTIONS POUR LES ENFANTS VICTIMES

NOM ET PRÉNOM

AGE

SEXE (souligner la réponse)

- 1) Homme
- 2) Femme

NOMBRE DE FRÈRE ET SŒUR

- Aucun
- Frère=
- Sœur=

RANG DANS LA FAMILLE :

TYPE DE FAMILLE (souligner la réponse)

- Biparentale
- Monoparentale
- Reconstitué
- Grand-mère / grand père

MODE DE GARDE (souligner la réponse)

- Mère seule
- Père seul
- Père et nouvelle conjointe
- Mère et nouveau conjoint
- Famille proche
- Tuteur / Tutrice
- Adoptif

NIVEAU D'INSTRUCTION

- Préscolaire
- Primaire
- Secondaire

**1) Avec qui habites-tu ?**

- Mère et Père
- Mère seulement
- Père seulement
- Mère et beau père
- Père et belle mère
- Autre à préciser

**2) Connais-tu l'agresseur ?**OUI NON **3) Si OUI, c'est qui ?**

- Oncle
- Voisin
- Beau père
- Père
- Autre à préciser

**4) Sinon, est-ce que tu souviens son visage ou est-ce que tu la déjà vue ?****5) Quand es-tu violé ?**

- Aujourd'hui
- Hier
- Il y a 2 à 3 jours
- Autre à préciser

**6) Comment était la première approche de l'auteur ?**

- Belle Parole
- Menace
- Argent/Gouter
- Violence
- Forcing
- Autre

7) **Est-ce que vous pouvez nous raconter ce que l'agresseur t'a fait ?**

8) **Où avez-vous mal ?**

9) **Qu'est-ce qui est difficile pour vous en ce moment ?**

- Personne ne te parle
- Tu sentais seule
- Honte
- Peur
- Autre à préciser

10) **Quand est ce que vous racontez à votre parent ?**

11) **Est-ce qu'il t'a menacé ?**

OUI

NON

12) **Comment était les gestes de l'auteur pendant l'acte ?**

- Tendre
- Brusque
- Violent
- Autre

13) **Comment était son comportement après l'acte ?**

- Pas de changement
- Regret
- Satisfait
- Plus violent
- Autre

14) **Pouvez-vous me décrire votre style vestimentaire de tous les jours ?**

15) **Si auteur père ou Beau père, Comment se passe sa relation avec votre mère**

QUESTIONS POSES POUR LES PARENTS

NOM ET PRÉNOM

AGE

SEXE (souligner la réponse)

- 16) Homme
- 17) Femme

ÉTAT MATRIMONIAL (souligner la réponse)

- 1) Divorcé
- 2) En couple
- 3) Veuf/veuve

NOMBRE D'ENFANTS EN CHARGE (souligner la réponse)

- 1
- 2
- 3
- 4
- Plus de 4

NIVEAU D'INSTRUCTION (souligner la réponse)

- 1.1. Primaire
- 2.2. Secondaire du premier cycle
- 3.3. Secondaire du deuxième cycle
- 4.4. Universitaire
- 5.5. N'ayant pas fréquenté l'école

PROFESSION DES PARENTS :

- 1.1. Fonctionnaire
- 2.2. Agriculteur
- 3.3. Commerçant
- 4.4. Service privé
- 6.6. Autre (à préciser)

1) **Est-ce que l'enfant vous dit qu'il est violé?**

OUI

NON

2) **Si NON, de qui l'apprenez-vous?**

▪ Famille

▪ Voisin

▪ Amie de l'enfant

▪ Autre à préciser

3) **Qu'est ce qu'elle vous fait après qu'elle raconte ?**

▪ Aller à la police

▪ Frapper l'enfant

▪ L'amener chez le docteur

▪ Autre à préciser

4) **Quelle est votre réaction?**

▪ Crier

▪ Pleurer

▪ Autre à préciser

5) **Est-ce qu'elle avait déjà victime de violence sexuelle avant ?**

OUI

NON

6) **Si OUI, qui est l'agresseur ?**

7) **Est-ce que vous avez des problèmes avec l'agresseur ?**

OUI

NON

8) **Si OUI, quel est ce problème ?**

9) **Avez-vous une bonne relation avec vos enfants ?**

OUI

NON

10) **Si NON, quelle est la raison ?**

**11) D'après vous, quelle était la raison de cette violence sexuelle ?**

**12) Quand vous prenez votre salaire ?**

▪ Par jour

▪ Par semaine

▪ Par mois

▪ Autre à préciser

**13) Combien vous gagnez ?**

▪ 10 000 Ar à 40 000Ar

▪ 50 000 Ar à 90 000Ar

▪ 100 000 Ar à 150 000Ar

▪ Plus de 150 000 Ar

**14) Est-ce que votre salaire peut subvenir tous les besoins familiaux ?**

OUI

NON

**15) Si NON, qu'est ce que vous avez fait pour compléter vos besoins familiaux?**

**16) Après le viol est ce que vous remarquez des conséquences chez l'enfant ?**

OUI

NON

**17) Si OUI, quelle est cette conséquence que vous voyez?**

▪ Honte

▪ Stress

▪ Traumatisme

▪ Autre à préciser

**18) A qui la victime se confie-t-il le plus ?**

- Père
- Mère
- Fratrie
- Ami(e)s
- Autre :

**19) Parlez-vous de sexualité avec vos enfants ? en particulier avec l'enfant victimes ?**

OUI  NON

**20) À votre avis, que faut-il faire pour supprimer la violence sexuelle ?**

Nom et prénoms

Fonction :

Ancienneté :

QUESTIONS POSES POUR LES PERSONNELS:

- 1) **Pouvez-vous me donner les effectifs des enfants prises en charge par le centre durant les 3 dernières années ?**
- 2) **Quelles sont les causes de la violence sexuelle des enfants au sein de ce centre ?**
- 3) **Pouvez-vous donner le minimum d'âge des enfants victimes de violence sexuelle ?**
- 4) **Quelles sont les prises en charge que vous avez offertes par les enfants victimes de violences sexuelles?**
- 5) **Quels sont les accompagnements que le centre fait ?**
- 6) **Après l'accompagnement, quels sont les changements observés chez les enfants victimes de viol?**
- 7) **Quels sont les impacts de la violence sexuelle chez les enfants de votre centre ?**
- 8) **Quelles sont les auteurs présumées les plus fréquentes?**
  - Père biologique
  - Beau père
  - Famille élargie
  - Voisin
  - Petit ami
  - Patron
  - Autre à préciser
- 9) **Selon vos relations, est-ce qu'il y a d'autres centres qui accueillirent les enfants victimes de violence sexuelle ?**

OUI

NON

**10) Est-ce qu'il y a de collaboration entre vous ?**

OUI

NON

**11) Si OUI, quelle sorte de collaboration?**

**12) À votre avis, que faut-il pour réduire les nombres des enfants victimes de violence sexuelle dans votre centre?**

**13) Quelles suggestions le centre à proposer pour réduire les nombres des personnes victimes cette violence sexuelle?**

**Noms et Prénoms :**

**Poste occupé :**

**Fonctions :**

**Ancienneté :**

**QUESTIONS POSES POUR LE RESPONSABLE DU CENTRE :**

- 1) Pouvez-vous me parlez de l'historique du centre VONJY ? (le commencement, sa création,...)**

Date de création :

Siège :

Fondateurs et co-fondateurs :

Partenariat et parrains :

Premières activité :

Effectifs du personnel :

Objectif :

Activité :

Population cible :

- 2) Combien il y t il de centre VONJY a Antananarivo ?**

- 3) Est-ce qu'il y a des autres lieux qui a le centre Vonjy à Madagascar?**

OUI  NON

- 4) Si OUI, Où sont ils ?**

- 5) Est-ce qu'il y a de collaboration entre ce centre Vonjy?**

OUI  NON

- 6) Si OUI, quel genre de collaboration?**

- 7) Est-ce que le partenaire de tout le centre Vonjy est le même ?**

OUI  NON

**8) Si OUI qui est ce partenaire ?**

**9) Si NON, pourquoi?**

**10) A part l'UNICEF, est-ce qu'il y a d'autre partenaire qui veut collaborer avec vous ?**

OUI  NON

**11) Si OUI, qui est cet organisme/ ou entité/ ou association ?**

**12) Quels sont les démarches à suivre pour consulter au Centre VONJY ?**

**13) Quels sont les procédures à suivre pour chaque démarche ?**

**14) Quels peuvent être les obstacles lors de ces démarches ?**

**15) Quels sont les mesures prises par le centre face à ces obstacles ?**

**16) Qu'est ce qui relie le Centre VONJY au Centre Hospitalier Universitaire de Gynécologie et obstétrique de Befelatanana (CHU-GOB) ?**

**17) Ont-ils des activités communes ?**

OUI  NON

**18) Si OUI, Lesquels ?**

**19) Si NON, Pourquoi ?**

**20) Quels sont les projets d'avenir envisagés par le Centre VONJY Antananarivo?**

Nom et prénoms :

Fonction :

Ancienneté :

QUESTIONS POSES POUR LE MÉDECIN :

**1) Selon vous, quelles sont les définitions du viol, et la violation sexuelle?**

**2) Au niveau corporel, quelles sont les conséquences laissées par cet acte de violence ?**

- Grossesse
- Hospitalisé
- Atteintes d'IST
- Trouble psychologique
- Autre à préciser

**3) Quels sont les types de viol les plus fréquents?**

- Attouchement
- Viol collectif
- Autre à préciser

**4) Combien y a-t-il des personnes victimes de**

Maladie transmissible IST:

Hospitalisation :

Trouble psychologique :

**5) A part le viol, est ce qu'il y a des autres violences visibles sur son corps?**

**6) Combien de temps peut guérir les maladies transmissible IST?**

**7) Quant il y a des cas qui ne peut être dans votre occupation, qu'est ce que vous voulait faire?**

**8) Est ce qu'il y a de problème à ce travail?**

OUI

NON

**9) Si OUI, Quel est ce problème?**

**10) Quelles sont les mesures de préventions que vous suggérez au niveau familial, pour que le viol n'arrive plus au jeune ?**

**11) Quelles sont vos suggestions d'amélioration pour le centre et pour l'État ?**

**12) Est-ce que vous pouvez nous dire les conséquences du viol aux enfants victimes ?**

Nom et prénoms

Fonction

Ancienneté :

QUESTIONS POUR LES POLICES

- 1) **Selon la loi, quel est la définition du viol ?**
  
- 2) **Combien de réquisition que la police de mœurs qui travaille dans le centre Vonjy a recueillie cette année et l'année dernière ?**
  
- 3) **Est-ce que vous pouvez nous donner les nombres de victimes de viol selon les différents cas qui viennent ici ?**

4) **Est-ce que tous les parents poursuivent leur plainte jusqu'à la fin ?**

OUI

NON

5) **Si OUI, combien sont les nombres des parents qui continuent jusqu'à la fin ?**

6) **Sinon, combien sont les nombres des parents qui ne continuent pas ?**

7) **Selon votre avis, qu'est-ce qui favorise le viol à Antananarivo ?**

8) **Est-ce que vous avez des suggestions pour éliminer le cas de viol à Antananarivo ?**

ANNEXES n° : 02

**FICHE D'ENTRETIEN AVEC LES VICTIMES**Date :

N° Réquisition :

Numéro de référence du cas :Nom du cas :Date et lieu de naissance :Age :Adresse :Classe (scolaire) :Nom du père :Profession :Nom de la mère :Profession :Contact :Paquets de service offert

Soutien émotionnel	
Réhabilitation de l'estime de soi	
Thérapie familiale	
Médiation familiale	
Orientation vers d'autres services	
Orientation juridique	
Autres	

Différents types de viol :

Attouchement	
Viol avec pénétration	
Viol sans pénétration	
Fellation	
Autres	

Avec consentement	
Sans consentement	
Pédophilie	
Sodomie	
Inceste	

Autres demandes de services évoqués par le cas :-Médical : gant  test de grossesse  échographie  FCV -Judiciaire : assistance judiciaire  conseil juridique -Social : Réinsertion sociale  Formation professionnelle Renseignements sur l'auteur :

Nom :

Prénoms :

Age :

Situation matrimoniale :

Emploi :

Type du présumé auteur :

- Père biologique
- Beau père
- Fratric
- Patron
- Voisin
- Autres à préciser
- Ami de la famille
- Petit ami
- Professionnel d'une institution
- Ami de la victime
- Personne inconnue non identifiée
- Famille élargie

Historique de victime concernant le viol :

**Nom du Travailleur Social :**

ANNEXES n° : 03

## NOMBRE DE REQUISITION

## MAI

Nombre de lettre de réquisition à personne qualifiée						
TPI	Centre VONJY	DPMPM Tsaralalàna	SC PMPM Anosy	Gendarmerie	Autres	TOTAL
0	27	13	9	6	2	57

## JUN

Nombre de lettre de réquisition à personne qualifiée						
TPI	Centre VONJY	DPMPM Tsaralalàna	SC PMPM Anosy	Gendarmerie	Autres	TOTAL
0	25	19	11	15	2	72

## JUILLET

Nombre de lettre de réquisition à personne qualifiée						
TPI	Centre VONJY	DPMPM Tsaralalàna	SC PMPM Anosy	Gendarmerie	Autres	TOTAL
0	32	17	5	9	0	63